### **TROISIEME PARTIE:**

# Visite guidée des registres d'état-civil de Valenciennes sous l'Ancien Régime et la Révolution

Pour réaliser la synthèse présentée en troisième partie montrant quand et comment les décrets et lois ont été appliqués dans l'enregistrement et le contenu des BMS sous l'Ancien Régime, nous avons dû explorer chacun des registres disponibles.

Nous avons travaillé à partir des actes numérisés disponibles aux Archives Départementales. Cette recherche nous a permis de repérer certaines pages qui n'ont pas été numérisées ou de signaler aux Archives Départementales quelques descripteurs inadéquats, certains ayant été corrigés (voir leur forum). Comme déjà dit, nous avons complété nos informations par les recherches et photographies opérées à la Bibliothèque Municipale de Valenciennes par Pierre-Marie Miroux et Michel Blas pour les parties manquantes.

Nous avons été amenés à repérer très finement les actes BMS, en choisissant comme repère le numéro du microfilm et le numéro de la vue numérisée, deux informations qui devraient perdurer (les archives départementales n'envisageant pas d'insérer des pages oubliées). Une vue correspond le plus souvent à deux pages de registre.

Rappelons ici que tous les registres concernant Valenciennes portent le préfixe 5 Mi 055, préfixe que nous ne rappelons jamais dans les références cidessous indiquées.

Notre démarche a été d'identifier les actes et autres documents, de noter les modifications successives de leur contenu, de voir si ces modifications sont pérennes et de les relier avec les décrets et lois.

Cela nous a permis de détecter certaines erreurs commises par l'officier d'état-civil Emile Adolphe Clément quand, au XIXe siècle, il a confectionné des tables pour ces registres.

Chemin faisant, nous avons repéré certains actes spécifiques, certaines particularités que nous livrons au lecteur.

C'est donc à une véritable visite guidée à travers les actes que nous vous convions, paroisse après paroisse, avec un dossier par paroisse. Les arrondissements du Levant et du Couchant, les cas particuliers (hôpitaux, couvents, défunts inhumés hors sépulture chrétienne..., mariages cantonaux) sont examinés ensuite. Les dossiers sont indépendants et peuvent être lus dans n'importe quel ordre.

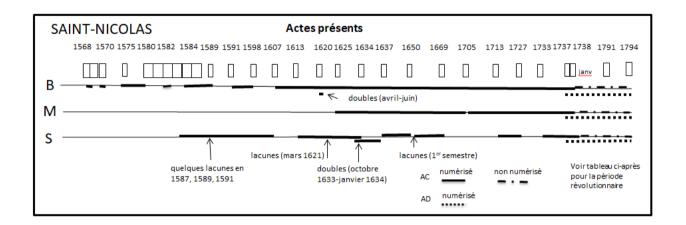
Les actes seront positionnés par rapport aux microfilms disponibles aux Archives Départementales. Nous indiquerons le cas échéant les manques par rapport aux registres de la collection communale. Par contre, nous n'avons pas cherché à vérifier si sur certains points la collection départementale était plus riche que la collection communale.

La synthèse des informations fournies dans les dossiers a été présentée dans la deuxième partie du document.

Pour faciliter le transfert des fichiers, nous avons découpé cette troisième partie en un certain nombre de fichiers.



### PAROISSE SAINT-NICOLAS (DIOCESE DE CAMBRAI)



Les actes de St Nicolas se caractérisent par leur ancienneté. Une étude scrupuleuse des actes montre que l'officier d'état-civil Clément a commis plusieurs erreurs dans la datation des actes des premiers registres lors de la réalisation de ses tables.

Les doubles sont très peu nombreux avant 1737.

de la registres papier collection communale microfilmés puis numérisés portent les numéros 1 (B 1567-1598) à 19 (BMS 1737 jusque février 1738). Ils sont tous, sauf les n° 8 et 14, non communicables. Les numérisations correspondantes sont référencées R 012 à R 015.

collection départementale La numérisée commence en 1737. Elle se termine en août 1794 après la première période civile où les actes sont relatifs à la section St-Nicolas, puis à l'occupation autrichienne. Les numérisations correspondantes sont référencées R 030 à R 033.

Nous décrivons maintenant les numérisés. En fin de cette partie, seront évoqués les registres communaux non numérisés et les tables numérisées dont celles réalisées par E. Clément (Référence: R 074).

Plusieurs pages des registres n'ont pas été numérisées. Elles seront précisées au fur et à mesure.

### 1. REGISTRES DE BAPTEME 1568-1598 (AC NUMERISES)

R 012

v 1108-1116: B 9 décembre 1568 - 8 juillet 1569 v 1117D<sup>1</sup>-1121G : B iuin 1570 - décembre 1570 v 1121D-1123D : B janvier 1570 (ancien style) mars 1570 (ancien style) v 1124D-1125G: B avril 1620 - 5 juin 1620 (pour mémoire) v 1126-1235 : B avril 1575 - juin 1596

v 1236-1251 : B juin 1596 ? – 31 mars 1598<sup>2</sup>

### 1.1 LE FORMAT DES REGISTRES

Les registres sont de format répertoire (haut et peu large), un peu moins haut de 1578 à 1582, un peu moins encore de 1583 à 1588, pour augmenter jusque juin 1596.

Le bas du registre est tâché en bas de page à partir de janvier 1594 (v 1224) jusque juin 1596 (v 1235) et devient vite illisible.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D : droite, G : Gauche

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On voit qu'une page suit celle-ci. Il ne semble pas qu'elle contînt des informations.

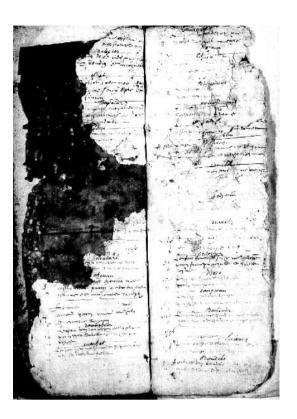


Cette vue (v 1213) illustre bien les différents formats des registres.



Allure du registre en 1595 (v 1230)

S'ensuit un plus petit registre couvert d'une page parcheminée où il est marqué *Registre des baptêmes St Nicolas année 1596*. Les premières pages sont tâchées et déchirées. Le haut des pages est rogné jusqu'à la fin. L'examen des tables d'E. Clément montre que le registre était dans cet état quand il a travaillé dessus.

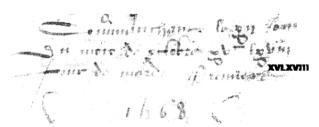


Début du registre commençant en juin 1596

# 1.2 LES ERREURS DE DATATION D'EMILE CLEMENT

### a) Le premier registre (1568-1569)

Le premier registre des **baptêmes** de St-Nicolas date de la fin du Concile de Trente. Il commence par une déclaration du clerc Arnould Lefebvre qui indique qu'il va enregistrer les actes de baptême et les **noms des pères, mères, parins et marines**, à partir du 12 octobre 1568, jour de mardi (v 1108).



Extrait de la première page du registre « commençant le XIIe jour / du mois d'octobre XVLXVIII / jour de mardi première / 1568 » (1568 est donc indiqué par deux fois sans ambiguïté) (v 1108)

Le 1<sup>er</sup> acte du registre (v 1109 à droite) se présente comme suit :



Décembre 1567 (v 1109) / en marge 1567. 10<sup>bre</sup> 9. / tondeur / L'enfant eusace tondeur et rose / mangnier sa femme nom(m)é valentin / parin eustace de fer et valentin / Tripond marine Martine du / gardin jeudy 9<sup>e</sup> dudit mois

### Y aurait-il donc là une incohérence ?

- Une photo couleur de cet acte<sup>3</sup> montre que la date en marge, le 7 après le mot « décembre », le nom du baptisé dessus l'acte sont d'une encre différente, le style de l'écriture est plus moderne tandis que l'abréviation 10<sup>bre</sup> n'est jamais utilisée dans les actes de ce registre. Nous pensons donc que ce sont des **rajouts**, probablement dus à Emile Clément quand il a mis de l'ordre dans les registres pour réaliser ses tables.
- Les premiers feuillets suivants portent l'indication (janvier, février, mars) 68 jusque début avril (v 1114 gauche), puis (v 1114 droite) avril 69. Cela nous conduit à penser que les dates 1567 et 67 portées sur la première page postérieurement à l'acte sont **erronées**. Leur auteur a « oublié » que l'année commençait la veille de Pâques (le 9 avril en 1569). Ceci peut être vérifié facilement parce que le jour de la semaine est donné avec la date : l'examen du calendrier julien permet de rectifier. Le 12 octobre 1568 est bien un mardi, le 9 décembre 1568 un jeudi, le 29 avril 1569 est bien un vendredi.

Acte de baptême du vendredi 29 avril (1569)

L'officier d'état-civil Clément, dans ses tables de naissances de St-Nicolas, a repris l'année 1567 pour décembre et 1568 pour les actes suivants, ne notant aucun acte pour 1569, alors qu'il eût fallu noter 1568 de décembre à avril puis 1569 au delà.

### Le premier acte d'Etat Civil conservé de St-Nicolas se rapporte donc bien au 9 décembre 1568 et non 1567!

Les actes s'arrêtent brutalement au 8 juillet 1569 (v 1116). Une note postérieure (probablement d'Emile Clément) indique (v 1117 gauche) que pour les baptêmes de janvier 1670 (sic: erreur pour 1570) à juin 1670 (sic), il faut voir après le 31 décembre même année. On verra ci-après ce qu'il faut penser de cette remarque.

### b) Le registre de 1570

\* Après décembre 1570, on trouve naturellement janvier, puis février et mars 1570 jusqu'au 21 (v 1123). La note de l'officier Clément citée précédemment est juste : les actes de janvier 1570 sont bien après ceux de décembre 1570, mais contrairement à ce qu'il croit, les actes sont à leur bonne place (on peut le vérifier avec le nom des jours des semaines de janvier qui suivent décembre 1570) !

On ne dispose pas des actes pour la toute fin de l'année 1570, Pâques 1571 ayant eu lieu le 15 avril.

\* On trouve alors, après une liste de noms dont nous parlerons par la suite, des actes datés du 26 avril au 4 juin 1620 (v 1124 droite à 1125 gauche), rédigés par une autre main. L'écriture est difficile à lire.

Là encore, l'officier Clément a fait une erreur, lisant 1570 au lieu de 1620. Dans sa table des naissances, on va trouver la naissance de Jeanne Bourge en 1570 alors que ses frères et sœurs sont nés entre 1613 et 1634.

or maint gamen want former vambour

Acte de baptême du 1er mai 1620

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> due à l'obligeance de Michel Blas

Le I<sup>er</sup> l'enfant Antoine Bourge / et Marie Gaurret nom(mé) Jesrome Ghillain Gaurret Jeanne V(?)ambour

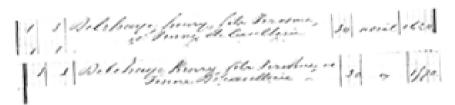
Comment sait-on qu'il s'agit bien de 1620 ? Les actes de baptême de 1620 existent par ailleurs. On les retrouve en R013 v 161.

Borne pour nos frances

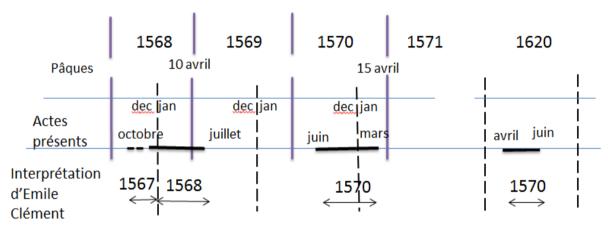
Acte de baptême du 1<sup>er</sup> mai 1620

Seulement, cette fois, le nom Bourge a été lu Bocre. On va donc trouver dans les tables d'E. Clément deux entrées pour le même baptême : l'un à Bocre pour 1620 et l'un à Bourge pour 1570 alors qu'il aurait fallu Bourge en 1620!

Tous les noms de ces deux vues 1124 droite et 1125 gauche vont se retrouver en double dans la table des naissances.



Extraits de la table des naissances R 068



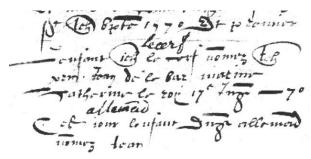
Actes présents et leur interprétation par Emile Clément

### 1.3 LE CONTENU DES REGISTRES

a) Dans le premier registre (1568-1569), les noms des père, mère, parrain et marraine sont en principe indiqués, mais celui de la mère est parfois omis. Le prénom de l'enfant est toujours celui du parrain ou de la marraine. Parfois l'acte laisse en blanc le nom d'un intervenant (père, parrain...) ou est très limité: l'enfant d'un souldart allemand (v 1110), l'enfant Grard Malart et sa femme (v 1112).

Il n'y a pas d'indication d'enfant illégitime, mais on peut se demander si ce n'est pas le cas quand l'identité du père n'est pas donnée ou est incomplète. b) Le clerc commence un nouveau registre à la St-Jean Baptiste 1570 (v 1117 droite). Hélas, il ne donnera plus le nom de la mère, ni le nom du jour dans la semaine du baptême<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Remarque: A la fin du mois de décembre 1570, en bas de page (v 1121 G), après un acte du 30, on trouve deux actes écrits de la même main et datés l'un du lundi 17, l'autre du mardi 18. Il ne peut pas s'agir de rajouts concernant le mois de décembre 1570. Seraitce des rajouts pour décembre 1571 mis là par erreur ou une erreur du clerc qui se serait trompé dans ses dates ?



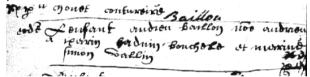
Actes de baptême de juin St Jeh(an) Baptiste (24 juin) 1570 (v 1117 droite)

(rajout) Lecerf / L'enfant jeh(an) le cerf nom(m)é jeh(an) / p(a)rin Jean de le bar marine/ catherine le roy 17 juin 70

(rajout) allema(n)d / Ced(it) jour l'enfant d'un allemand nom(m)é Jean

On remarquera la façon d'écrire Jehan.

c) Le registre suivant commence à Pâques 1575 (v 1126). Après décembre, se trouve janvier 1576. L'année commence donc alors un premier janvier<sup>5</sup>. Ceci est en accord avec un placard du 16 juin 1575 produit par le duc de Réquerens, gouverneur des Pays-Bas qui ordonna que l'année commencerait désormais le premier janvier<sup>6</sup>.



Acte de baptême d'Andrien Baillon en décembre 1576 (v 1139). Pour une fois, l'enfant porte le prénom de son père (Andrien) et non du parrain (Bauduin).

Le registre continue jusque mars 1598 avec des lacunes : mi-septembre 1580 - fin octobre 1582<sup>7</sup>, mi-décembre 1582 - septembre 1583<sup>8</sup>, 1589 - octobre 1591. Les dernières pages sont en très mauvais état. La mère n'est toujours pas nommée

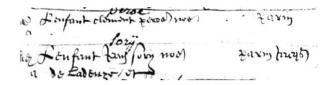
Dans le royaume de France, Charles IX rédige un édit dans ce sens en août 1564. L'application n'en fut faite qu'en janvier 1567.

<sup>6</sup> Encyclopédie méthodique — Antiquités, mythologie, diplomatique des chartes et chronologie -T1 — Antoine Mongez - 1786 v 195 et Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société [impériale] d'agriculture, sciences et arts, T 4 — 1876 v 218 (numérisés et disponibles sur Gallica)

<sup>7</sup> En Hainaut et dans tous les Pays-Bas espagnols, les jours supprimés pour passer du calendrier julien au calendrier grégorien vont du 22 au 31 décembre 1582.

<sup>8</sup> Page déchirée

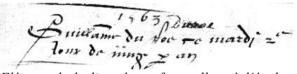
et on constate de nombreux blancs dans les actes : les noms de l'enfant, du parrain, de la marraine peuvent être omis. Certains actes portent simplement « L'enfant » et l'indication du jour dans le mois. Une petite initiale en marge référence l'officiant. Il n'y a toujours pas d'indication illégitime, même si l'absence d'information sur le père pose question.



Actes de baptême de novembre 1594 où le nom des enfants n'est pas indiqué et où d'autres informations sont absentes (v 1228)

### d) Ecrits divers

- \* On trouve dans les actes de baptêmes des écrits divers (v 1109 gauche, v 1117 gauche), relatifs à des comptes et pour le dernier avec quelques dates (1591 et 1588) et quelques noms pour des enfants ayant fait leur an.
- \* En vues 1123D et 1124G, on trouve une liste d'enfants allant à l'école en 1573 (et non en 1563 comme indiqué pour certains enfants par erreur<sup>10</sup>) et 1574.



Elément de la liste des enfants allant à l'école : 1563 Guillaume du Roc le mardi  $2^e$  jour de juin (y) an - En fait, il s'agit de 1573.

L'officier Clément a repris sagement ces noms dans les tables de naissances avec la date du 21 mars 1570, date du dernier acte de baptême précédant cette liste, avec l'information « voir » la date indiquée, ce qui permet de retrouver l'information.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ces noms n'ont pas été repris (avec raison) dans les tables de naissances d'E. Clément.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le 2 juin était un mardi en 1573 et non en 1563. De plus les actes du haut de la page sont de 1570.



Extrait de la table des naissances (R 069 v 437)

### 2. REGISTRES DE BAPTEME 1598-1694 (AC NUMERISES)

R 013:

v 1-64 : B avril 1598<sup>11</sup> – novembre 1607

v 65-170 : B novembre 1607 - mars 1621<sup>12</sup>

v 175-357 : B avril 1621 - octobre 1637<sup>13</sup>

v 362-455 : B octobre 1637<sup>14</sup> - mars 1643

v 461-590 : B avril 1643<sup>15</sup> - juillet 1650

v 597-739 : B août 1650 – janvier 1660<sup>16</sup>

R 012:

v 1124D-1125G: B avril 1620 - 5 juin 1620

R 014

v 153-285 : B 2 février 1660 - 28 octobre 1670

v 291-473: B 10 novembre 1670 17 - février

 $1683^{18}$ 

v 479-592 : B 5 mars 1683 - 23 février 1694

### 2.1 REGISTRES D'AVRIL 1598 A JANVIER 1660

Six registres vont se succéder. Les quatre premiers et le dernier sont de format répertoire. le cinquième de format cahier. A la fin de celuici, il est écrit d'une écriture plus moderne : Il s'en suit un registre moins large et plus long avec les couvertes en parchemin sans papier [mot illisible]. Plusieurs pages en début ou fin des registres n'ont pas été microfilmés. Le bas des pages est parfois abimé.

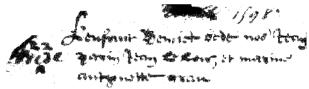
<sup>11</sup> Le recto de la première page n'a pas été numérisé. La vue 59G (janvier 1607) est aussi illisible (noire).

<sup>12</sup> Le verso de la dernière page semble avoir été mal microfilmé (vue noire).

<sup>13</sup> Le verso de la dernière page n'a pas été microfilmé.

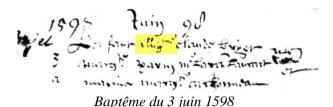
<sup>16</sup> Le verso de cette page et la page suivante n'ont pas été microfilmés mais il semble ne pas y avoir de

<sup>17</sup> Le recto de la première page n'a pas été numérisé.

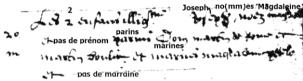


Acte de baptême d'avril 1598 avec le prénom du baptisé, les nom et prénom de son père, de ses parrain et marraine (R 013 v 3)

En juin 1598, la mention  $illeg^{me}$  apparait enfin.



En octobre 1599, naissent deux jumelles illégitimes. On semble lire le prénom du père (Joseph). Le second enfant n'a pas de prénom ni de marraine.

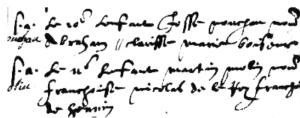


Acte de baptême de deux jumelles illégitimes en octobre 1599 (v 13)

Le 28 février 1600 est baptisé l'enfant on ne sait qui nommé Jean (v 16). Est-ce un enfant trouvé?

On trouve en marge les initiales a ou m, l ou c. Un nouveau rédacteur en novembre 1607 indique que le registre va contenir le nom des pères, parrains et marraines.

En marge de chaque acte se trouvent alors des initiales: f.a., d.m., m.g, p. (comme pasteur), etc., différentes au cours du temps, identifiant le baptisant.



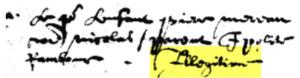
Actes de baptême en mars 1611 du fils de Josse Monchau nommé d'Abraham d'une part et de Françoise Molin fille de Martin, d'autre part. On remarquera que le prénom du parrain s'il est

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Le recto de la première page n'a pas été microfilmé.

<sup>18</sup> Le registre est suivi d'une liste d'enfants confirmés de 1676 (vue 474).

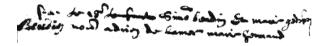
celui de l'enfan t n'est pas répété (signe //). Les mots « parrain » et « marraine » sont même omis (v 86).

En novembre 1608 (v 72), le père d'un enfant illégitime est identifié par son seul prénom.

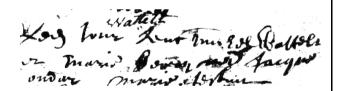


Acte de baptême d'un enfant illégitime le 2 mai 1612. Le nom de la mère n'est pas donné. Le prénom du parrain n'est pas répété (v 93). La marraine Ipolite Lambour (ou une personne de même nom) eut un enfant illégitime en mars 1613 (v 98).

Le nom de la mère réapparait en octobre 1612. Il sera désormais présent, y compris pour les enfants illégitimes.



Acte de baptême d'octobre 1612 (v 95) Le 18 l'enfant simon beudin et marie godefroy nom(mé) adrien de lamar marie hermand (prénom du parrain non répété). En marge Beudin (autre écriture)



Acte de baptême du 30 avril 1620 (v 160) (peu lisible)

Sur la première page du registre commençant en avril 1621, il est indiqué: Registre des enfants baptisés (à) la paroisse St Nicolas par les chapelains d'icelle paroisse com(m)enchant au mois d'avril seize cent xx et ung. Le curé estoit lors Mre Jacques du moulin natif de la ville de Ath et un sous (?) chapelain nom(m)é Mre Charles Martin natif aussi de la ville d'Ath en Haynault et le clercq s'appelait Mre Anthoine (?) F... docteur es arts de l'académie et [?] de Douay et médecin.

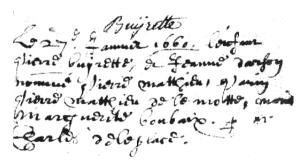
A partir d'avril 1627 (v 238), le baptisant écrit son nom, son prénom ou sa fonction (Jacq du

Moulin, pasteur ou pastor; Me Guillet du Quesne, chapelain, ou Guillelmus, Me Charles Martin ou Carolus Martini capollanus = chapelain, plus tard Jean, Carolus, pastor) en fin d'acte. Les sigles en marge disparaissent.

Le prénom donné au baptisé est presque systématiquement celui du parrain ou de la marraine. Deux jumelles en octobre 1639 reçoivent le même prénom Marie, celui-ci étant celui de leurs marraines. Vers 1640 apparaissent les prénoms doubles (Marie Jeanne, Pierre Philippe, Jean Baptiste). Les enfants illégitimes ne reçoivent pas toujours le prénom du parrain ou de la marraine.

Au dos d'un feuillet de novembre 1636, est notée une espèce de fable (v 345). Un nouveau fascicule commence alors, avec des pages un peu moins longues jusqu'octobre 1637. A la fin du registre suivant (mars 1643), après une page de comptes (v 456), il est noté *Naissances 1637 à 1643 - 1369 actes*.

Les actes de baptême se succèdent jusqu'au 31 janvier 1660 (v 739). A partir d'octobre 1650 et jusque 1670, la date complète de l'acte est écrite dans chaque acte. Le contenu est inchangé.



Acte de baptême de janvier 1660 (v 739)

© En 1654, est baptisé un enfant d'un réfugié de Maresches (v 656). En 1656, un enfant trouvé et délaissé proche la porte Cardon, âgé d'environ deux mois, a été baptisé sous condition. Sa mère s'appelait Jeanne et on ne lui a pas trouvé de parrain.

L'écriture peu haute et empâtée est difficile à décrypter.

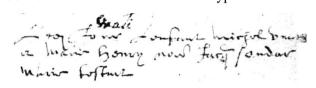
Encore beaucoup de blancs dans les actes. Dans l'exemple suivant, seul le prénom du père d'un illégitime est donné.

Love fring 1654. Confant illegitime de Bubert 20 Bromolos or de loving fiere bougenist, promis found galit. 4 21.

Acte de baptême du 12 juin 1654 (v 652)

### **2.2 REGISTRE DE 1620**

Comme on l'a vu, quelques pages doublent des actes d'avril à juin 1620 (R 012) (toujours sous un format répertoire). **Le nom de la mère** y est donné. L'écriture est difficile à décrypter.



Acte de baptême du 30 avril 1620 (v 1124) – Le m(ême) jour l'enfant Michel Vuati (?) et Marie Henry nom(mé) Jacq / Oudar Marie ...(la barre indique le parrain s'appelait aussi Jacq) – A comparer avec le même acte de l'autre série (voir ci-dessus). Le nom du père est là Wattelet.

### 2.3 REGISTRE 1660-1670

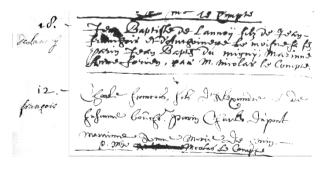
Le registre suivant (1660-1670) reprend exactement les mêmes informations, comme ceux de 1670-1683 et 1683-1694 (R 014). Ces derniers commencent par donner en préambule le nom du curé ainsi que du grand clerc : Mtre Phles de la Motte et Jean de le Haye en 1670 pour le premier (v 291), et Robert Caron et Gab. Deligne en 1683, puis Pierre Lichart aussi en 1683 pour le second (v 479). Sur cette même page, il est aussi indiqué :

Le quatrième octobre seize cent quatre vingt / treize fut mis entre les mains de Maître Joseph / Petit le présent registre de baptême pour enregistrer / les noms des baptisés selon l'ordonnance des / synodes par un commun consentement des mes. / le pasteur et pairs (R 014 v 479).

En 1670, les titres nobiliaires et les qualités des notables (échevin, prévôt, égliseur de la paroisse) et hommes d'église sont indiqués, parfois aussi la parenté du parrain à l'enfant (grand-père v 283). Le nom du père ou du mari d'une marraine peut être donné si c'est un notable (1671 - v 301, 1675 - v 362). Parfois, la paroisse d'origine du parrain ou de la marraine est donnée (v 301, 302).

A partir de novembre 1670, on abandonne le format répertoire pour le **format cahier**. Le jour du baptême est mis en marge jusqu'en août 1673. Le prénom du baptisé est encore celui de son *parin* ou de sa *mar(r)ine*.

Plusieurs rédacteurs vont se succéder.



Changement de rédacteur en juin 1672

Du tertis recembris Anni millefimis
fexentesimi fepticipismis facti
Bestista frit in has fehrti licotei
Eccleria ottaina francisca travoj
Bomine Anne Mabele de Poudla.
Nobilim m Patentum legitima
filiary guem Bominas licoteas
travoj Eins Abanno a patrio
fipino paterans otnais, Annos
Corgenta et quinque Ratus Guerun
quen quaginta et Beto cum Castofini
Chariofimaque Coninge fa Bomina
Christianal de la croix post beloguimum
feptimum Attatis otnahm prie
Vofuncta, exegit) et Bomina
Mario de Aretel Einsdem filie
Ania pateras es favo fonte
Patoinus et Patrina fujceperunt

3 décembre 1674

nom de la baptisée

nom du père et de la mère : Gilles Martin Hardy et Isabelle de Pouille

nom du parrain : Sieur Nicolas Hardy, arrière grand-père comme père du grand père, agé de 95 ans groux de Chrétienne de la Croix à plus de 87 ans pieusement décédée)

nom de la marraine : Marie de Bretel, grand-mère paternelle de la fille

Acte de baptême de nobles de Valenciennes en 1674 (v 349). Il est rédigé en latin, comme celui d'un autre enfant du couple en 1679.

- ⊕ En mai 1671 (v 298), une fille âgée de deux ans est baptisée sous condition ayant été baptisée à La Layde en Hollande par un ministre hérétique.
- © En octobre 1673 (v 331) est baptisé un enfant illégitime le père duquel la mère a déclaré ne le savoir *entant que lorsqu'elle fut cognue charnellement elle estait tombé en maladie caducque*. La marraine est la mère de la dite fille.
- © En août-septembre 1674 sont baptisés des enfants venant de **réfugiés** en provenance des villages de la région : Sebourquiaux, Sebourg, Petit Quévy, Blaugies, St Vaast, Frameries, Saint-Saulve (?), Vicq, etc. (v 343 et suivantes). Le baptisant est souvent le pasteur ou chapelain du village. Le 17 septembre est baptisé un enfant dont le père et le parrain sont militaires. C'est l'époque de la guerre de Hollande, avec la bataille du 11 août 1674 à Seneffe où Condé barre la route de Paris à Guillaume d'Orange (8 000 morts ou blessés du côté français, 12 000 chez les coalisés). Valenciennes est encore dans les Pays-Bas espagnols.
- ⊕ Autre baptême d'un enfant de soldat allemand en janvier 1675 (v 350), d'un autre en février et le 18 février, de l'enfant légitime d'un soldat au service du roi de France (par serment, la mère affirme être mariée avec le père). De tels baptêmes d'enfants de soldats ne seront pas très nombreux en cette période, ces enfants étant souvent illégitimes (v 356).
- ⊕ Le 23 juillet 1675 est baptisé sous condition un jeune homme de 18 ans converti de l'hérésie de Luther. Le parrain est un lieutenant colonel des Allemands (v 357). Autre abjuration le 31, comme d'autres par la suite (ex : 1680, v 428). Un homme abjure son judaïsme le 25 juin 1678 (v 403).

Valenciennes est conquise en 1677, officiellement française en 1678. Rien n'en transpire dans les actes sinon que les soldats pères des enfants légitimes ou non appartiennent maintenant aux troupes du roi de France.

Les enfants jumeaux ne sont pas si rares que cela : deux couples de jumeaux sont baptisés le 16 mars 1680 (v 429).



Actes de baptême de deux couples de jumeaux en 1680 (v 429). Noter l'ornement des accolades. La mention « le 2<sup>e</sup> » pour le second enfant baptisé indique-t-il qu'il est né en second?

⊕ Une fille d'environ deux ans trouvée sous le mont de calvaire est nommée Marie Magdeleine Duramparre le 18 décembre 1679 (v 425).

Une écriture « moderne » apparaît en février 1693. Elle apparaîtra en alternance avec la précédente, puis seule à partir d'octobre.

Solar Jogs Sir Baptoge, Anguint file

Bolan Ja Grandsta mis CA Analle Coning

payoris Anguint Anosture hurrient

Cultinal convoyer for put the

Le Vianeuf de feburier 1893 fut

baptial forcotionne fille de Dierre

Scillier et d'Anne Catherinne fournier

Larin Lierre Taquet er Maraine

Chrestienne fournier par en Lierte

Actes de baptême de 1693 avec les deux écritures (v 583)

Marie Issephe fille de Micolas Bar Bar et de Marianne De Baynin Parrin Scan benry de Baynin Marraine Marie Issephe Bar par ell. Nicolas

Acte de baptême d'avril 1693 (v 585). A noter l'écriture moderne et l'absence d'indication de parenté du parrain et de la marraine avec la filleule.

Le registre se termine par 5 baptêmes de février 1694, du 1<sup>er</sup> au 23 février (v 592).

# 3. REGISTRES DE BAPTEME 1694-1737 (AC NUMERISES)

R 014: v 597-989: B 12 février 1694<sup>19</sup> - 29 septembre 1725

R 015 : v 3-182 : B 9 octobre 1725<sup>20</sup> - 9 février 1737

Tous les registres sont au format cahier.

### 3.1 DE 1694 A 1719

Le premier registre de cette période est d'abord dans la continuité du précédent. Le rédacteur est le même. La partie numérisée commence par le recto du feuillet n° 2 et porte cette indication *Continuation du mois de février 1694*. Elle présente 3 baptêmes du 12 au 23 février.

On compte 422 feuillets désormais cotés et paraphés par la même personne. Ils sont remplis année après année jusque 1725. Une note due à la personne qui a numérisé les actes indique v 990 : « pages manquantes : 147 et 148, 190 à 194, 250 à 259 (erreur de numérotation ?), 400 ». En fait, s'il n'y a pas de feuillets portant ces numéros, il ne semble pas y avoir de lacunes.

Le premier feuillet peut-être non conservé était sûrement un PV de cote et paraphe rappelant l'édit de 1691 pour les BMS de l'année, à l'exemple de ce que l'on trouve pour d'autres paroisses. Il n'y a pas de PV de cote et paraphe par la suite dans ce registre.

20 (1)

Cote et paraphe du registre (v 614) - On reconnait le paraphe de François Dercourt

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Trois baptêmes sont ainsi doublés, mais le recto de la première page n'a pas été numérisé.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> La page du registre contenant les premiers actes n'a pas été numérisée (recto de la vue 3G).

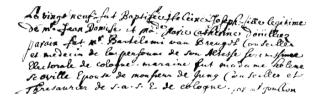
© En août 1694, un enfant est baptisé par permission de Mgr l'archevêque sans solemnités de parain et maraine. Une petite fille trouvée est baptisée sans parrain en novembre 1696. On ne lui donne qu'un prénom (v 613).

En juillet 1694, les baptêmes de jumeaux sont déclarés dans un seul acte.

En décembre 1695, on ajoute le qualificatif (fils ou fille) *légitime* dans l'acte.

⊕ Deux actes intéressant une même famille de nobles sont écrits en latin (février 1700, v 648; avril 1701, v 663).

On trouve le baptême d'un enfant dont le parrain est conseiller et médecin de l'Electeur de Cologne, la marraine épouse de son conseiller et trésorier (thrésaurier).

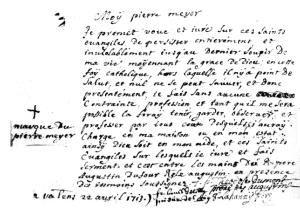


Acte de baptême du 29 avril 1713 (v 784)



Joseph-Clément de Bavière (1688-1723), princeélecteur de Cologne

Un billet de profession de foi figure parmi les actes de baptême.



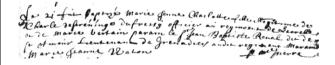
Acte de profession de foi de Pierre Meyer (v 785)

### Enfants illégitimes

La présence de soldats en garnison à Valenciennes va entrainer la naissance de nombreux enfants illégitimes (à partir de 1694). Cependant, en cette période, de nombreux enfants illégitimes n'ont pas un père soldat.

En 1695-1696, le libellé de l'acte de baptême d'un illégitime présente plusieurs formes :

- 1. La plus courante consiste à dire que l'enfant illégitime est fils de N et de N (décembre 1695, v 605), le père étant parfois un militaire.
- La seconde dit que l'enfant est fils (fille) de la mère, laquelle a déclaré être des œuvres de N (1696, v 607). Le nom écrit en marge est celui de la mère.
- La troisième dit que l'enfant est fils ou fille de N selon ce qu'a déclaré N la mère (août 1695, v 603). Le nom écrit en marge est celui du père.



Acte de baptême de février 1695 (v 601) Le 21 fut baptisé Marie Jenne Charlotte fille illégitime de Charles desereninge dufressy officier au régiment de Leorelle et de Marie Vertain parain le Sr Jean Baptiste Renal dit St Amour lieutenant de grenadiers audit régiment Maraine Marie Jeanne Waton P(ar) M<sup>e</sup> Pierre

En octobre 1695, dans un acte de baptême, il est relaté qu'un homme déclaré comme père par la mère de l'enfant est venu affirmer avant le baptême qu'il n'est pas le père et que la mère, par un acte signé de sa main, avait déclaré un autre

père, cet acte ayant été vu par un témoin (v 604G).

En 1705, l'acte de baptême d'un enfant illégitime mentionne que la mère étant accouchée sans sage-femme a déclaré sans serment le nom du père. Le prénom de celui-ci est lisible mais le nom a été caviardé.



Acte de baptême du 2 février 1705 (v 699)

Le doure d'octobre, pos fut Captile philippe folaph fill illegiteme d'anne francosse dals laquelle d'alle la partir par la partir par la partir par la partir de la partir del partir de la partir dela partir de la partir dela partir de la p

Acte de baptême d'octobre 1705 (v 705) (...) la mère a déclaré sous serment qu'elle ne connaissait pas le père déclarant avoir été surprise retournant de son travaille, le dedit serment ayant été fait à madame connerse en son accouchement (...)

En janvier 1708, un illégitime fils de soldat est apporté au baptême par Marie Anne Bacouez, la sage-femme (v 729).

En 1709, 1718, 1720, lorsque le père d'un enfant illégitime est absent, l'acte indique que l'enfant est apporté au baptême par la sage-femme qui rapporte le serment de la mère (v 741, v 839, v 873). Un enfant illégitime naquit en novembre 1709, le père ayant été tué à la bataille (v 749). La mère est de Lille. Apportée au baptême par la femme Vatarien, une sage-femme ?

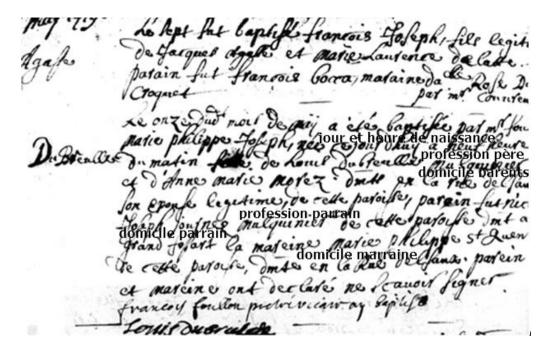
En 1718, l'acte indique fils illégitime de Marie Thérèse Picaux laquelle a déclaré être des œuvres de... avec en marge une note disant que le nom du père n'a pas été inscrit par ordre de Mr le Doyen (v 839). Peu après, une mère a déclaré sous serment le nom du père ; ce nom est inscrit (v 840).

Parfois le père soldat et sa femme qui l'a suivi, ne peuvent prouver qu'ils sont mariés (novembre 1697, v 623). Ou ils se disent mariés et le curé ne les croit pas (mars 1699, v 639: Marie Anne Joseph fille de ... dit Beausoleil et de Marie Michelle ... lequels se disent mariée ce qui ne parait aucunement et ne sont mariée). Parfois l'enfant illégitime est baptisé sans parrain (décembre 1696, v 614). Un enfant illégitime né en 1720 d'un soldat du régiment de La Marck est légitimé par le mariage des parents en 1723 (v 869). Le parrain d'un enfant de soldat est le plus souvent un autre soldat.

⊕ Une enfant trouvée en novembre 1696 ne reçut qu'un prénom (différent de celui de la marraine) et n'eut pas de parrain (v 613). Un autre âgé de 5 à 6 mois trouvé sur la Grand Place fut baptisé sous condition et fut nommé Marie Joseph (septembre 1709, v 748). Une autre encore, âgée de 6 semaines, en novembre (v 749).

### 3.2 DE 1719 A 1725

Le 11 mai 1719 (v 847), des informations nouvelles apparaissent avec le même rédacteur, ce qui montre qu'il suit de nouvelles instructions. Comme on le sait par d'autres relevés, cela correspond aux mandements des vicaires généraux de Cambrai.



Actes de baptême du 7 et du 11 mai 1719 montrant la rédaction différente des actes par le même rédacteur (v 847)

On trouvera systématiquement le jour de la naissance et même l'heure, les signatures du père, parrain et marraine (ou les mentions indiquant que les intervenants ne savent pas signer) et souvent la profession du père, la paroisse d'origine du parrain et de la marraine, le domicile du père (nom de la rue). La parenté du parrain ou marraine avec l'enfant est indiquée plus souvent, surtout s'il s'agit d'un grand-parent ou d'un frère ou sœur. Est également indiqué si le père est présent. La profession du parrain ne fut donnée qu'un mois ou deux en 1719 et réapparut en février 1723.

Le Doyen, le septieme expant mal conferntine.

Le Doyen, le septieme expant mal conferntine.

De pierre-francoil trainquet notaire Royal with the bings on a douze heurel a milij et finne Toleph tagnet la legatime epoule, injunt permission des mélicuis les licaire generaux for nes lui imposer aucun nom, auants le suplement des Céremonics

Acte de baptême de juin 1720 pour le 7<sup>e</sup> enfant mâle consécutif d'un notaire royal. Par autorisation des vicaires généraux, il ne reçoit aucun nom avant le supplément des cérémonies (v 865).

### Enfants illégitimes

Le 27 juin 1719, un illégitime décède au cours du baptême (v 849). Les noms des parents sont

donnés. Le 1er mars 1724, un illégitime est baptisé: ses parents sont nommés, le père est dit absent, la marraine est la sage-femme (v 946) qui n'est pas citée par ailleurs. On ne parle pas de serment. Tout ceci montre qu'à partir des instructions des vicaires généraux, la formulation des actes de baptême des illégitimes a changé.

Le dernier feuillet porte le n° 422. Une note (réalisée lors du microfilmage ?) est placée après ce registre :

PAGES	MANGUANTES
→147	et 148
<b>→19</b> 0	ā 194
-250 (EHOUT	ā 25 <u>9</u> de pumératation?)
-400	

Bien que certains feuillets soient absents, il ne semble pas qu'il y ait des lacunes.

### 3.3 DE 1725 A 1737

Le registre suivant commençant en 1725 (R 015) suit sur la même lancée. Il n'est plus coté ni paraphé. Il se termine par la remarque suivante : Ce registre est fini le neuf de février mil sept cent trente sept. Il en suit un autre double parafé par ordre du roi.

On retrouve le jour de naissance, la profession du père, du parrain et de la marraine, le domicile du père, la paroisse du parrain et celle de la marraine et les signatures. ⊕ Un acte de mai 1727 dit que le *père n'a point stil* (métier) (v 23).

A partir de décembre 1736, on peut trouver la **profession** de la marraine : mulquinière, marchande, servante, *pliseure* de toilette.

Le trocke Set fammer met topt cont bronte topt fix Bajotile antoine charles colombar ne hier a quatre heurer moins hen quart sprie mily fix jean Baptiste sough Cisaire mugician sous has vigner et de marquerile claire fortaine it miscort son gourse le getime: paraine fut antoine he newto maitre taileur de la paraite de la chauster detraine fur antoine farme gravane given moto marchard le colo paraine le periore por one signer jean Baptiste Officia. Chartoine temper de la charge of the consult of t

Acte de baptême de janvier 1737 (v 181)

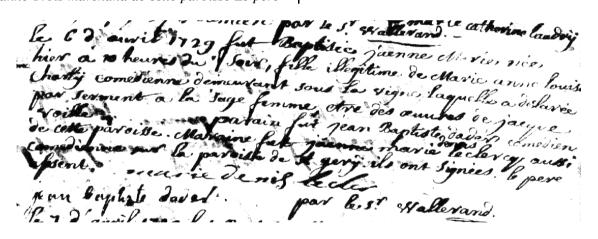
Le treize de janvier 1737 fut baptisé Antoine Charles Colombier né hier à quatre heures moins un quart après midÿ fils de Jean Baptiste Joseph Cisaire musicien sous la vigne et de Marguerite Claire Fontaine dit Wÿcart son épouse légitime : parrain fut Antoine Heneusse tailleur de la paroisse de la chaussée : Marraine fut Anne Jeanne Yvois marchand de cette paroisse Le père p(rése)nt, ont signées [signatures dont celle du vicaire célébrant]

© On constate parfois des coïncidences étonnantes, comme un enfant né le jour du décès de son père (1732, v 102) ou deux jours après (pour un soldat).

### Enfants illégitimes

Après 1727, on trouve deux formulations :

- celle où on donne le nom des parents sans plus d'explication (1727 : fils illégitime de Martin mariage soldat dans le régiment Delincque et de Jenne Mesière d'Avesnes en hainaut ; 1732 : enfans illégitimes de Jacques Vapeur soldat au régiment de Sourrain et de Marie Magdelaine Torion fille ; 1735, v 152),
- 2. celle où l'on parle d'un serment de la mère fait à la sage-femme (1729, 1730).



Acte de baptême du 6 avril 1729 (v 53)

Le 6 d'avril 1729 fut baptisée Jeanne Marie née hier à 10 heures du soir, fille illégitime de Marie Anne Louise Charly comédienne demeurant sous la vigne, laquelle a déclarée par serment à la sage-femme être des œuvres de Jacques Voille (blanc) Parain fut Jean Baptiste Dader comédien de cette paroisse. Maraine fut Jeanne Marie Denis Leclercq aussi comédienne sur la paroisse de St Géry. Ils ont signées. Le Père absent (en marge Voille illégitime).

Dans un acte du 26 mars 1729, le père est déclaré sous serment par la mère. Il est valet de cordonnier. L'acte dit : *le père absent et douteux* 

à ce qu'il dit, voulant prouver que ce n'est point de luÿ (En marge : illégitime, sans nom) (v 53).

En 1732, 1735, les actes ne font pas référence à une sage-femme ou à un serment, mais ils indiquent que la mère est *fille* (voir plus haut) ou *fille libre* (1735, v 160).

## 4. REGISTRES DE MARIAGE 1623-1705 (AC NUMERISES)

R 013:

v 744 à 841<sup>21</sup> : M 1623 puis février <u>1625</u> – novembre 1644

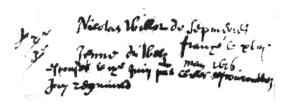
v 846 à 987 : M janvier 1645<sup>22</sup> - août 1672<sup>23</sup>

R 015:

v 187-305: M octobre  $1672^{24}-25$  novembre 1705

a) Le premier registre des mariages a un **format répertoire**. Sa première page n'a pas été numérisée. D'après les relevés d'Emile Clément, elle concernerait 1623. Pas de relevé pour 1624. La vue 744 G contient un seul acte qui semble être de février 1625.

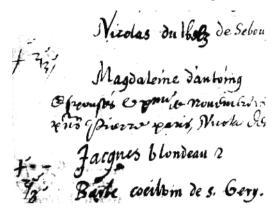
Les actes suivants (v 744 D) datent d'octobre 1625. Un seul acte, réalisé en plusieurs étapes, rassemble les fiançailles et le mariage. Sont notés d'abord le **nom des futurs conjoints et leur paroisse d'origine** (par exemple « de la Caulchie » pour « (ND) de la Chaussée), la date des fiançailles. Dans la marge, on trouve une indication (1, 2, 3) pour chaque ban publié. Puis sont notés la **date et le nom de deux témoins** du mariage. Il peut ne pas y avoir de fiançailles ; on rencontre des dispenses de un à trois bans.



Acte de fiançailles et de mariage de 1626 (en marge : 1er, 2e, 3e pour les bans publiés) Nicolas Willot de Sepmeries /Jeanne du Hetz / fiancés le xviii<sup>e</sup> / may 1626 / espousés le (ix<sup>e</sup>?) juin Pré(sent)s Gilles Quourouble (?) / Jean Regnauld. Le clerc note le nom des futurs conjonts puis les bans en marge; il ajoute ensuite les informations sur les fiançailles, puis sur le mariage.

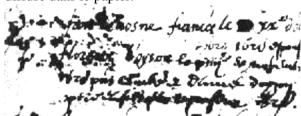
<sup>21</sup> Les vues 766 et 767D (à l'envers) sont extraites d'un semainier.

NB: Dans les tables de mariage qu'il réalisa, l'officier Clément retiendra comme date la date des fiançailles et non du mariage, même si le mariage n'a pas eu lieu dans la paroisse. Lorsque seuls des bans sont notés (pas de date dans ce rapport), il prendra comme date la dernière date précédente indiquée. Cette façon de faire permet au moins de retrouver l'acte plus rapidement, mais attention à l'utilisation de la date et de la paroisse comme date et lieu de mariage.



Exemple de mariage sans fiançailles et d'un rapport de publication des bans (septembre 1626) (v 750). E. Clément indique les deux actes sous la date du 15 septembre. Le mariage Blondeau-Coewin eut lieu en fait à St-Géry le 22 octobre (elle sous le nom Roeuwin).

Les actes sont parfois peu lisibles, et l'encre diffuse dans le papier.



Exemple d'acte peu lisible de 1628 (fiançailles et mariage de Jan Derosne et de Florette Doyson) (v 764)

b) Il est indiqué au début du registre commençant en janvier 1629 (v 767): les mentions marginales signifient le nombre de bans. La présentation des actes est modifiée. L'indication des fiançailles est interrompue jusque juillet 1635; elle est ensuite beaucoup moins systématique. Le nom du célébrant est indiqué.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Une ou plusieurs pages en début de registre n'ont pas été numérisées.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Il semble que la ou les pages suivantes n'aient pas été numérisées.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Le recto de la 1ère page n'a pas été numérisé.

Gregoire de mecquegories et Caterine fournier. Esponsoir le nij se may virgons Phles de mecquegories et Adrien fournir pur mi charles:

Acte de mariage du 3 mai 1629 (v 768)

Les dispenses de consanguinité sont rares (novembre 1629 y 771).

A partir de 1641, des bâtons en marge comptent le nombre de bans. Les dispenses de bans sont de plus en plus nombreuses.

- ⊕ En 1638, deux soldats du régiment du comte de Fuensaldaña<sup>25</sup> se marient (Bartholomé Bary et Marie Sorbin).
- c) A partir de 1647, on rencontre quelques actes où les **témoins des fiançailles** sont notés ; ils peuvent être différents de ceux du mariage.

Junus 1647.

Gilles de Villers et Marie

Bys, francés le premier de

fumg 1647 pris gean desmons

et m. Charies Martinis

Spoules & et frances 1657 pris

facque de comment et frances

facque de comment et frances

commons que miss Egantos.

Acte de mariage de juin 1647(v 858) On notera que la mention du mariage a encore été rajoutée à l'acte de fiançailles. Le rajout des noms des conjoints en haut de l'acte est bien postérieur.

En octobre 1654 (v 893), il est noté ceci :

Sequetur Registrum oblongum ny opus solum inscribuntur suatunuma, moipient a 14ª dons 154.

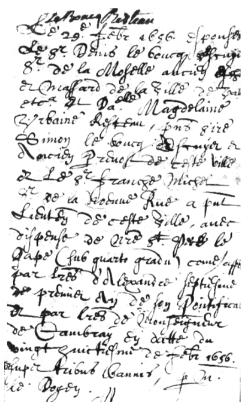
Sponsalia antem inscribuntur ny Betocommunia incipient a sprimo de octobris anni 1654.

<sup>25</sup> Noble espagnol, il fut capitaine dans l'armée des Flandres, gouverneur de la citadelle de Cambrai en 1635 (Valladolid 1603 - Cambrai 1661).

ns / lequel seront inscrits uniquement les mariages / à partir du 14 octobre 1654 / Quant aux fiançailles, elles seront inscrites dans / un semainier à partir du premier / jour d'octobre 1654.

d) Dans le nouveau registre qui suit (octobre 1654, v 894), on ne marque plus les nombres de bans en marge de l'acte, mais l'acte indique toujours s'il y a eu ou non dispense d'un ou plusieurs bans : ayant les trois bans esté proclamés, ou avec dispense de Monseigneur de Cambray (super tribus bannis).

Ces dispenses de bans sont maintenant très nombreuses, voire systématiques (1655 à 1657...). C'est la que se situe le 1<sup>er</sup> siège de Valenciennes lors de la guerre franco-espagnole. La présence au mariage des curés d'autres paroisses, l'autorisation de ceux-ci pour le mariage de leurs paroissiennes à Valenciennes confirment la présence de réfugiés en 1655 (Eth, Rombies, Maing, v 900). Les notables bénéficient d'actes où leur **qualité** est détaillée.



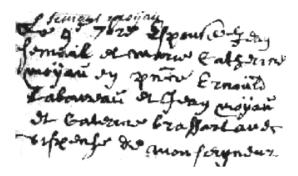
Acte de mariage du 29 février 1656.

Simon Le Boucq, ancien échevin et historien de Valenciennes, marie son fils Denis, sieur de la Mouzelle. Le pape Alexandre VII, alors dans la

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Il faut comprendre plus haut que large (format répertoire) ce qui n'est pas le sens actuel du mot (format à l'italienne).

*1ère année de son pontificat accorde une dispense (sub quarto gradu)*<sup>27</sup>.

On voit apparaitre parfois un **3**<sup>e</sup> **témoin** (1655, v 895G, mariage Delobel-Delecourt), plus souvent vers 1660.



Acte de septembre 1666 (v 967) Le 9<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> espousés Jean / Semail et Marie Catherine / Moyau en présence Ernould Laboureau et Jean Moyau / et Catherine Brassart avec / dispense de Monseigneur

Les témoins sont assez souvent des femmes<sup>28</sup> (16 avril 1671, v 983), dont la mère d'un des contractants. Les dispenses de trois bans ne sont pas rares.

© On constate le mariage de soldats (mars et mai 1656, v 903). Les témoins sont d'autres militaires. En août 1672, un soldat du régiment italien de Mr de Silva<sup>29</sup> se marie (v 987).

On voit parfois notée la parenté des témoins aux conjoints.

de 20 furent ofpourer Sebatrien, program de la glavorise de St Sacza de Gan je publica et Anne Harat de Cambray de Son costre par Claude Latis Ion pero et Pierre moyan de Moyen

Acte du 28 février 1672 - mariage Moyau-Hatut (Le témoin Claude Hatut est dit père de

<sup>27</sup> La parenté des époux provient de la famille Vivien. Une autre dispense papale est accordée en août 1656 pour une consanguinité du 2 et 3<sup>ème</sup> degré (v 905).

<sup>28</sup> Avant la Révolution, aucun édit n'a empêché les femmes d'être témoins.

l'épousée, mais rien n'est dit pour Pierre Moyau) (v 986)

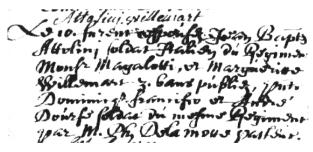
e) Le registre suivant (R 015), toujours de **format répertoire**, commence en octobre 1672 avec les mêmes informations. Les dispenses de bans sont majoritaires. Plusieurs contractants viennent de villages voisins (Sebourg, Gommegnies). On rencontre parfois **quatre témoins et leur parenté avec les conjoints** peut être notée.

Les mariages de militaires sont nombreux : un capitaine dans le régiment de Mr le marquis de Wargnies, avec autorisation du chapelain major en 1674, deux soldats du régiment de Mr le marquis de Lède (Leyde) sans mention d'autorisation en 1675 et en 1676, un autre soldat du même régiment en 1676 avec autorisation du chapelain major.

Valenciennes est conquise par Louis XIV le 17 mars 1677. Ce même jour, dans l'urgence, un lieutenant colonel réformé, capitaine en pied au régiment de Lède se marie avec licence du chapelain major, le curé ayant reçu le serment des deux parties qu'ils étaient libres de mariage (v 199).

Les soldats qui vont se marier sont maintenant de l'autre camp.

⊕ Toutefois, un homme de chambre du baron de Torsy, se marie le 12 avril 1677 (v 199). Son maître, au service des Espagnols, avait fait une sortie de Valenciennes peu avant le siège, où il perdit la vie.



Acte du 10 juin 1677; mariage d'un soldat du régiment italien de Mr Magalotti<sup>30</sup> (le nom des

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Le colonel Silva était présent dans la ville lors du siège de Valenciennes. Il fut fait prisonnier.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Fils de Vincenzio Bardi et de Paola Magalotti, Bardo Bardi hérita du nom et de la fortune de son oncle Pierre Magalotti qui le fit venir à Paris où il fut page de Richelieu et de Mazarin. En 1677, Louis XIV le nomma Gouverneur de Valenciennes.

conjoints porté au-dessus de l'acte est postérieur) (R 015 v 200)

⊕ Un soldat du régiment du baron de Quincy s'y marie le même jour (v 200).

Du 9 novembre 1692 au 25 avril 1694, les actes sont rédigés avec une écriture plus « moderne » (la même que pour les baptêmes de la même époque).

Chirophe Willow of Anamile
Chirophe Willow of Anamile
Chirophe Willow One Ly

Chirophe Williams One Ly

Carlin worther

Le Bizhusiame name of is 32 farences

eponses Guilliams Carlier auce neglitam

nosnier: trois bans furent publicapones

comme semoins Sean farlier er piere

françois sor frere exercise Thicrare

gravan le Orojen

Actes du 4 et du 9 novembre 1692 montrant la transition entre les deux écritures (v 261)

La création de l'office de greffier-conservateur en 1696 pour le Hainaut n'a pas ici de conséquence.

En 1702, on commence à indiquer **le domicile** (en la rue des Chartreux, au fossart, rue du profond sens...) **et la profession des conjoints** : valet de mulquinier, apprentit de mercier, cuisinier de Mr Magalotti.

En 1705, un mariage est déclaré nul par suite à un empêchement pour affinité au second et au premier degré *malicieusement dissimulé et celé* (v 302).

te meme sont futent epouse, team

Tu temple soient de la parti se de

gt ganus et este parrese trons sons
filense de teste parrese trons sons
futent publicz. Lest piette kans
et marie Catteringe Cadetriere.

Kemoire que denmon trois jouer apres
que lest de temple et latte gela fum
epouser ont a tronne un emperhemen
joinet auer lepremier entre euxi
et l'on a derlare Leur mariage
pul lequel emperhement ils auniem
maliciensement dissimules et rales

Acte de mariage du 24 février 1705 et son annulation

Les six derniers actes de 1705 comportent les **signatures des intervenants** (mariés, témoins, célébrant).

Jan Sulle yat & Dicker

Jane Care of the Star of the series of the serie

Acte de mariage du 5 octobre 1705, le premier acte avec signatures des conjoints, des trois témoins et du célébrant (v 304)

Une remarque en fin de registre indique que s'ensuit un registre donné par maitre François Hennon ou a été établi le dépôt des grosses des paroisses du diocèse de Cambraÿ commençant au mois de janvier mil sept cent six.

# **5. REGISTRES DE MARIAGE 1706-1737** (AC NUMERISES)

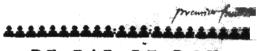
R 015

v 310<sup>31</sup>- 370 : M janvier 1706 – novembre 1715

v 371-441 : M janvier 1716 - février 1728

v 442-494 : M février 1728 - 1737

a) Le registre suivant, désormais en **format cahier**, commence par une page imprimée (v 310) signée d'un conseiller au Parlement de Tournai <sup>32</sup>: un PV de cote et paraphe rappelle l'édit d'octobre 1691 et que des droits sont à payer dans la huitaine par la fabrique au directeur des postes Mtre François Hennon, greffier-conservateur des **grosses** des paroisses du diocèse de Cambrai. Elle annonce les **minutes** pour les BMS de 1706, mais on ne va trouver dans le registre que les mariages et les rédacteurs ne se limiteront pas à l'année 1706, utilisant les feuillets cotés et paraphés jusqu'à épuisement, sans nouveau procès-verbal jusque 1715.



### DE PAR LE ROY.

REGISTRE pour servir de Minutte à la Paroisse de J. Misola) Malanteme du Diocese de Cambray, pour y estre enregistré depuis le premier Janvier 120 / jusé qu'au dernier Decembre de ladite année par le Sieur Curé & Vicaire tous les Actes des Bâtêmes, Mariages & Sepultu-

Haut de la page de procès-verbal de cote et paraphe pour la minute des BMS de 1706 (v 310)

On note en bas de page : Registre des mariages de la paroisse de St Nicolas à Valenciennes commencant au mois de janvier mil sept cent six.



Paraphe en haut de page (v 371)

<sup>31</sup> Un marque-page cache malheureusement une partie du texte de la 1<sup>ère</sup> page dans la vue numérisée! La vue 311G laisse apparaître par transparence une autre page qui n'a pas été numérisée contenant probablement deux actes (feuillet 2).

<sup>32</sup> Le conseil de justice établi par Louis XIV à Tournai en 1668 est devenu parlement de Flandre en 1686. En 1709, la France perd Tournai. Le Parlement se réfugie d'abord à Cambrai puis, en 1714, il s'installe définitivement à Douai.

La **profession des conjoints et leur domicile** ne sont plus indiqués après janvier 1707.

Montener Brafeur de la paroche de st. dert, et estre de la paroche de dert de la contra de la paroche de la professa ayant obtena, d'offense pour de moi francis de la professa de la professa de la granda de la

Acte de mariage de juillet 1706 (v 314) - Le trente de juillet 1706 furent épousés Henry Montaner brasseur de la paroisse de St Géry et Marie Michelle Chauwin faiseuse de dentelle de cette paroisse, un ban fut publié ayant obtenu dispense pour deux de Monseigneur de Cambray furent p(rése)nts co(mm)e témoins Humbert Dulierval et Marie Françoise Dachez et Marie Agnès Joseph Williot par Mr le Doyen [signatures].

- © Un nota de 1707 rapporte le mariage de deux paroissiens de St-Nicolas effectué à Aulnoy (v 317).
- b) Un nouveau registre commence en 1716 avec simplement une note du curé indiquant un registre des mariages pour St-Nicolas. Le feuillet est numéroté 2. Le feuillet 1 a été coupé. Le feuillet est coté et paraphé jusqu'à la fin (1728), avec le même paraphe que précédemment (72 feuillets).

A partir de mai 1719, comme pour les baptêmes, une nouvelle rédaction des actes se met en place. On parle de consentement mutuel et de bénédiction nuptiale. Surtout on peut donner l'âge des conjoints, leur paroisse de naissance, le nom des parents des conjoints et parfois les professions.

sant-pute en cate cylle Co pour et-fest de la pentereste ont et a navie pet mi convient deseguér de mil la la pentereste ont et a navie pet mi convient deseguér de mil la la pentereste ont quil cut pet la la confect tendent mutuel et ayant terende lui ca believiet en nuptialle Addre capply aux de trende deux ant metyannels fells de charles part de douchy et majet francois de michel naut de destre qualitée ant flaite de michel naut destre de purpe de la purpe de formais et fear capply teligins, la quell ont flans.

Le re chapties l'arie prancois tenereix pur mer convey militaire.

Acte de mariage de mai 1719

Le trente de may 1719 après la publication de trois bans / faite en cette église les XIII et fetes de la Pentecoste ont / été mariés par Mr Couvreur délégué de Mr le Doyen et après / qu'il eut pris leur consentement mutuel et ayant reçu de / luy la bénédiction nuptialle André Capply agé de trente / deux ans, mulquinier, fils de Charles natif de Douchy et / Marie Françoise Fournier agée de vingt quatre ans / filloire, fille de Michel, natif d'Art assistés de Michel / Fornier et Jean Capply tesmoins lesquels ont signé

⊕ En 1723, un acte de mariage où la future est de la Chaussée, il est indiqué que les conjoints ont donné leur consentement mutuel à Mr le curé de la Chaussée et reçu de lui la bénédiction nuptiale mais qu'ils ont été mariés par le Doyen à St-Nicolas (v 413).

En 1724, on ne donne plus le **nom des parents**. Dans le courant de 1726, **profession et âge des conjoints** ne seront plus indiqués. Les témoins ne sont plus nommés dans l'acte, mais signent, à partir de juin.

la 24 de juin 1827, après la publication le 5 bans leans cotte coffise, favent sponsed par mer la dogien après qui et ent pris lean consentement mutuel et Roccia, de laig de Benéviction nuplial françois jos de porez, et éstabeth Brustart tous demais de cêtte paroise, forent parts comme kmoins qui ont signices.

Salto sosepte paré darra de finaleth Brustart. Itan domina maray.

- pierre lancric.

2. Au glan mutsign.

Acte de mariage de juin 1727 (v 438)

Le 24 de juin 1727 après la publication de bans / dans cette église furent épousés par Mr le Doyen / après qu'il eut pris leur consentement mutuel /et receu de lui la bénédiction nuptiale, françois joseph / poret et elisabeth Brassart tous deux de cette paroisse / furent pr(ésen)ts comme témoins qui ont signés [signatures]

- c) Un nouveau registre commence en février 1728 : il n'est ni coté ni paraphé. Une note indique que Charles Rouseaux est doyen et C. J. Beauvois, grand clerc (v 442). Ce registre se termine le 6 février 1737.
- © Un soldat de Cambrai se marie en octobre 1728 sans mention de l'autorisation d'un supérieur. Pareil pour un lieutenant—colonel en 1729 (v 452).
- ① Un mariage eut lieu à minuit dans la nuit du 27 au 28 mars 1729 (pendant le temps clos). L'officiant est l'illustre prélat de la célèbre abbaye de Liessies. Le marié est noble (v 451).

On indique de qui les contractants sont veufs, le cas échéant.

**L'âge des conjoints** réapparait en 1734, leur **profession** en 1736. Les témoins sont de nouveau nommés dans l'acte en janvier 1737, ce qui permet d'ajouter leur **profession**.

publication de trois Bans dans atte egliste furent allier par mariage par le sieur Beaucois grand ekreg tente de monsie. Nom du célébrant chaussin cure de atte parsité, après qu'éleut pris leur content content ement mutuel et aucir Accise de luis La Benediction mustial. Nom et âge des contractants monsieur de s' maurice lieutenant du dos de cette ville, et profession du contractant du dos de cette ville, et profession du contractant de la parité parité. Juvent profession de contractant de la parité parité mulquinier, et jan jouent signée, long et profession des 3 témoins amond la mote domestique au let vir s' maurice.

Jean font de la maisse mulquinier, et jan jouent signée, los des 3 témoins amond la mote domestique au let vir s' maurice.

Jean jouent des parents ni de mention du marel la suite de la mand la mote consentement des parents pour la mineure.

C. J. Beaucois. — "Parent pour la mineure"

Acte de mariage de février 1737 (v 494)

### 6. REGISTRES DE SEPULTURE 1585-1669 (AC NUMERISEES)

R 013

v 992<sup>33</sup> à 1023 : S octobre 1585 - octobre 1607<sup>34</sup>

v 1024 à 1090 : S octobre 1613 – 16 janvier 1634

(partie de 1617 déplacée au début) v 1091-1092G: notes diverses

v 1092D à 1184 : S 19 novembre 1637 - 16

janvier 1650

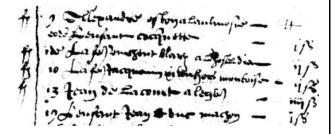
R 014

v 3 à 47 : S 1<sup>er</sup> octobre 1633 – 18 novembre 1637

v 51 à 148 : S 2 août 1650 - 6 juillet 1669

a) Le premier registre des sépultures (1585-1607) a ses coins hauts et bas abimés.

C'est un livre de comptes (en format répertoire) où ne sont indiqués au mieux que l'identité du défunt, une date, le lieu d'inhumation (église ou par défaut l'âtre – cimetière) et la somme due au fossier. La rétribution est fixée à 1, 2 ou 4 sols ; les pauvres bénéficient de l'aumône.

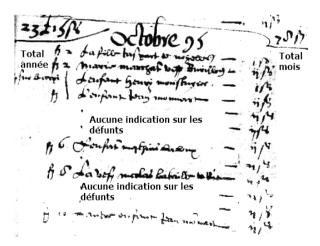


Extrait de mars 1599 (R 013 v 1014) : le premier défunt est à l'aumône, le 2ème est un enfant (pas de prénom) enterré à l'âtre (1 sol), le 3ème un adulte enterré à l'âtre (2 sols), le 5<sup>ème</sup> un adulte enterré dans l'église (4 sols). Les défuntes 3 et 4 sont identifiées par le nom de leur mari. Nous ne savons pas à quoi correspond le sigle fg en marge. Les habitants des faubourgs sont repérés : ici, « hors (porte) montoise », ailleurs, « hors (porte) cardon ». La mention « à l'hôtel Dieu » indique le lieu de décès.



Allure du registre (v 1012)

Le total des recettes est fait par mois et par année à la fin septembre.



Extrait du registre des sépultures de St-Nicolas (1595) (v 1006). L'écriture est difficile à décrypter.

Le nombre de défunts par année est très variable. Les années 1595-1597 sont des années de guerre

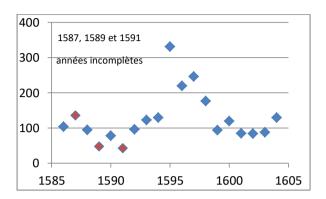
 <sup>33</sup> Le recto de la 1ère page n'a pas été numérisé.
 34 On peut constater les manques suivants :

du 21 octobre 1587 au 31 décembre 1587,

août et septembre 1589 (peut-être aucun décès ?)

mi-juillet 1591 - début octobre 1591

et d'épidémie où le nombre de défunts explose. Le rédacteur du livre de comptes ne donne parfois aucune indication sur le défunt, rien que le coût du service pour le fossier.



Nombre de défunts par année de 1587 à 1606

La date indiquée est-elle la date de décès ou celle de l'inhumation? Dans la mesure où après vérification, on trouve que certaines correspondent à des dimanches, jour où il n'y avait pas d'enterrement, nous pensons qu'il s'agit de la **date de décès**, l'inhumation intervenant le même jour, le jour suivant ou le surlendemain. Le Rituel Romain demandait d'ailleurs l'inscription de la date de décès.

Si pour les hommes adultes et les filles âgées, on peut trouver **leurs nom et prénom**, (ce qui n'est pas toujours le cas : *le censsier près barrière* (?) hors cardon (1597, v 1011)), il n'en est pas de même pour les femmes mariées et les enfants.

Les femmes mariées sont identifiées par le **nom de leur époux** ou autre : La femme simon viroul, la veuve xtophe jacquet, la belle mère pier de ghin, La flamengue (flamande) bruniau, La vieille mairesse de bavay (1585-86, v 992), une pauvre fe(mme) gisant en la rue de Hecq et son enfant (1586, v 993) ou encore la mère de..., la niepce de....

Les enfants sont identifiés (au mieux) par le **nom de leur père**: L'enfant jean hano, (la) fille dinant fossart, L'enfant d'un soldat, L'enfant chaine d'or, Le bastard phles monchaut (1585-86, v 992), L'enfant de la belle-fille jean d'anvers (?), l'apprenti gilles lemoine (1598, v 1012).

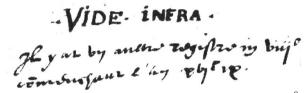
Les décès d'enfants sont très nombreux. En mars 1586, on dénombre le décès de 13 enfants et de 4 adultes. Le seul mois de septembre 1597 voit

disparaître une cinquantaine de paroissiens dont 20 enfants. Des fratries sont ravagées par les épidémies. Cornil Genain perd 6 enfants entre septembre et novembre 1597 (v 1011).

La mention de la **profession** est exceptionnelle : *portier des Chartreux, sage-dame* (1587, v 994).

Plusieurs personnes sont *tuées* (1592) ou *tuées* par les soldats (1596). On note également le décès de soldats (1591 : un capitaine et un soldat allemands, v 998, 1594).

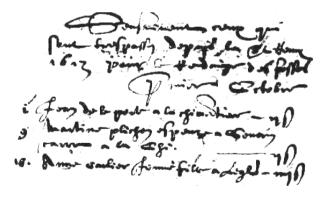
La dernière page du registre (v 1024G) porte les mots suivants :



On semble lire: Il y at un aultre registre in viii<sup>0</sup> (in octavo) commenchant l'an xvicix (1609?)

### b) Registre 1613-1634

Après une lacune de 6 années, les actes du registre suivant commencent le 1<sup>er</sup> octobre 1613 (v 1025). La vue 1033G contient le début des actes de juillet et d'août 1617. La suite des actes d'août 1617 puis le reste des actes de juillet 1617 se trouvent vue 1024D.



Début du registre de 1613 (v 1025): S'ensuivront ceux qui sont tréspassés depuis la St Rémy 1613 pour le rendage des fosses. Les deux premiers défunts sont enterrés à la chimetière, la 3ème à l'église.

Le registre court jusque janvier 1634. Chaque année au début octobre sont indiqués les noms d'un ou deux égliseurs chargé(s) de la tenue des comptes des revenus de l'église et des dépenses correspondantes et à ce titre de payer le fossier.

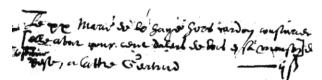
Le mois de mars 1621, à la jonction entre deux rédacteurs différents, manque.

Le **lieu d'inhumation** dans l'église est parfois précisé: chapelle des boulangiers, des mulquiners, chapelle de St Nicolas (1614, v 1026).

Dès 1613, on commence à identifier une femme mariée par son **nom et son prénom** et on ajoute **l'identité du mari**: *Martine Plichon, femme à Severin Carré* (v 1025), *Michelle Loiseau, vefve d'Anthoine Carré* (v 1027).

A partir de 1625 environ, certaines informations peuvent être exceptionnellement ajoutées, comme la **profession** (porteur au sacq, tavernier, maçon de l'église ou marchand de toilettes – 1632, v 1085), le **domicile** (rue Capelle, rue Cardon, rue du Sacq – 1627, v 1064) ou les **circonstances de la mort**: tué dans la rue Montoise d'un coup d'espée (février 1627), tué d'un coup de couteau hors (porte) montoise par les soldats (1629, v 1077), tué en travaillant à la cure (1632, v 1083).

La peste, indiquée comme cause de la mort, fait des ravages en 1627-1628 (v 1060): 525 morts en 1627, 219 en 1628. Certains porteurs de peste sont enterrés à l'âtre Gertrude.



Acte de décès d'octobre 1627

Le XX Marie de la haye hors cardon cousturière [elle avait pour cent dalars de [bois ?] en sa maison] de peste, à l'attre Gertrude

Charles Doney, Suns freez mans.

tue 70 folubiles rough fur a to b
les doners or chrungurus andur
ings les rough proy morres, s
furbofiquin Dro wars agree ex
perffurot, rugumo in e'ases

Acte de sépulture de septembre 1633 (v 1089)-Charles Doyen jeune fils à marier tué de (?) coups sur la teste les docteurs et chirurgiens aiant jugé les coups non mortels a survesquu (?) dix jours après ses blessures, inhumé dans l'église - iiii sols.

- © Le 8 janvier 1634, on trouve l'acte suivant : Eustache Quarré en la rue des mols formages aiant prins un beuvrage donné par un chirurgien nommé Mre Hubert, en l'église.
- c) La période janvier 1634 à novembre 1637 est couverte par un autre registre (R014) écrit par une autre main et qui commence le 1er octobre 1633 et couvre donc en double la période octobre 1633 janvier 1634. Les informations ne sont pas strictement identiques.

Ce nouveau cahier commence à la St-Rémy 1633 et précise que le fossier touche pour chaque grande fosse au cimetière deux sols, un sol pour une petite et le double si la fosse à lieu dans l'église (R 014 v 3). On comprend pourquoi le lieu d'inhumation est si important dans les livres de compte. Les égliseurs sont Robert de Que... et Daniel Broutin. Les deux collections sont écrites par la même personne qui a dû recopier les actes depuis octobre 1633 pour réunir tous les actes sous la responsabilité des égliseurs sur un même registre.

© On y apprend qu'en décembre 1633 Aymery Bettrema, graissier rue Montoise s'est tué en tombant d'une échelle alors qu'il coupait sa vigne.

Jest dimber bestvoma grafing of poll of hopens of the strong of the soupeaux for tight of the soupeaux for the sou

Actes de décès d'Aimery Bettrema dans les deux collections (v 1090/R 013 et v 4/R 014). On voit que les informations données ne sont pas identiques. Dans le 1<sup>er</sup> acte, doit-on lire « trépané [ sans ?] fortune » ?

© En janvier suivant, Amand Richet de Becquereau a été trouvé mort au matin *aiant bien soupé le soir au cabaret (?)*.

En février 1634, commence le *rendage* d'un nouveau fossier, le précédent venant de décéder.

On commence en 1636 à voir apparaître le **prénom d'un enfant** défunt en plus de l'identité du père.

Les informations complémentaires sont plus fréquentes. Lorsque l'inhumation a lieu dans l'église, l'**endroit** est précisé : *chapelle St Honoré*, *chapelle St-Nicolas*, *au milieu de la nef* (v 11 - 1635), *allée des onze mille vierges* (v 15 - 1636) ...

Rien n'est systématique. L'écriture est difficile à déchiffrer. En 1636-1637, la peste de nouveau provoque une hécatombe. Nombreux sont les réfugiés d'autres villages.

Certaines précisions sont données: *Marie Jacques est morte d'un chancre en la bouche* (v 13). Certains meurent *au logis des porteurs de peste* (v 22).

### en Blizabeth fille of Murlab oph boulengier by la vur cardon pole - 18

Acte de sépulture de février 1637 (R 014 v 25)-Item Elisabeth fille feu Nicolas J(ose)ph Boulengier en la rue cardon de peste - 1 sol

Le registre se termine avec cette note (v 47G): Suit un long registre commençant le XIX novembre 1637.

Une note en fin de registre indique 8bre 1633 au 18 9bre 1637, 1303 actes (v 47D).

d) Il faut retourner au microfilm R 013 pour retrouver la suite : 19 novembre 1637 - janvier 1650 intitulé *registre des trépassés de St Nicolas com(m)enchant au mois de novembre 1637* (v 1091D)<sup>35</sup>. Cette première page est suivie d'un texte en latin (v 1092G).

On constate en 1637 le décès de beaucoup de personnes venant de villages autour de Valenciennes (Saultain, Gommegnies, Préseau, Orsinval, Landrecies, Petit Wargnies, Obies, Curgies...). En 1637 et 1638, on meurt encore de la peste.

⊕ En juin 1638 (v 1107), un berger est tué par des soldats. Plusieurs décès de personnes tuées par des soldats en décembre 1638 - janvier 1639. Jean de Raismes, fils du surintendant du Mont de Piété meurt après trois jours de fièvre continuelle (juin 1642) (v 1138).

La variabilité des informations présentées est impressionnante : elle dépend du rédacteur et de l'importance de la personne décédée et probablement de la fréquence des décès. On pourra donc trouver l'âge d'un défunt (très rarement), sa profession, son domicile, le lieu précis de l'inhumation dans l'église (rarement), le prénom d'un enfant, le nom d'une femme mariée ou veuve et celui de son mari.

Parfois, le libellé de l'acte montre que la date indiquée est bien celle du décès, dont on donne même l'heure.

Cojour Inbirog la minuite de da Sonoz rallo gome frem biant aage & foring and In la rue cardon, moume au fosie.

Cojour l'oufrut

au logis moussier Claume abalan-

Actes de sépulture de mai 1639 (R 013 v 1117) Ce jour environ la minuict décéda honor/rable hom(m)e Pierre Wiart aagé de lxiii / ans en la rue Cardon, inhumé au / chœur 4 S

Ce jour l'enfant.../ au logis monsieur Chaunez à l'atre 1 S

L'acte suivant confirme que les inhumations n'étaient pas faites en principe un dimanche.

Le ple par by Derman to fit inguine Dumingo a Bong to Elamor 52 d'organic plus forço a Bong to Elamor 52 d'organic plus forço a Bong to borono de principal principal

Acte de sépulture du 15 septembre 1647 (v 1164) Le XV par un dimanche fut inhumée damoiselle Marie Bastonnier femme à Charles Clouvez (?) Sr d'Orsinval [?] décédée [?] le vendredi XIII sur les huit heures du soir son service luy fut fait le dit XV qui était un dimanche, qui fut la

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Les pages correspondants à la vue 1091 (G et D) ont aussi servi de brouillons.

première fois en 50 ans que j'ay vu faire un service ordinaire fut inhumée dans la chapelle St Nicolas.

e) La suite des actes de sépultures depuis 1650 se trouve sur le microfilm R 014 (v 51)<sup>36</sup>.

En préambule, il est expliqué que *le registre* commence le 2 août 1650 par la mort de Mre Antoine Routier, clerc de la paroisse, noyé par infortune au rivage de l'Escaut au marché au poisson. Pierre Gentry, clerc des chanoines à St-Géry prend sa suite le 10 août et inscrit les sépultures de la semaine précédente. Il manque donc les actes du 1<sup>er</sup> semestre.

Le contenu des actes comprend la date de décès et l'identité du défunt, plus de façon très aléatoire, la rue où se situe le domicile, la profession du défunt ou du mari de la défunte. On ne trouve plus les honoraires du fossier. Le prénom d'un enfant défunt n'est plus donné.

fannie 1651

Lo 2 Fannie Donid Landad

Lo 2 Lonfant Ecorgo Longot

Lo 4 La more dent General proces la

Brufforic 10 Babilono

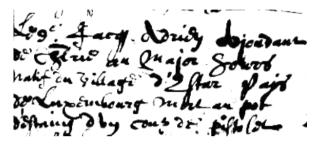
Actes de sépulture de janvier 1651 dont « le 4 la mère d'une bouchère proche la brasserie de Babilone » (v 52)

⊕ Le clerc note le service du *Sr Philippe* Deraismes fils du mont de piété mort en Italie en retournant de Milan en la montagne St Godart (1650, v 52). Il signale le décès de sa belle-mère requiescat in pace à 2h du matin (1651, v 55G), d'un plus que centenaire (1652, v55D).

⊕ Les cas de mort violente sont indiqués. En mars 1652 (v 56), est inhumé Simon Bassé du village de Sebourg tué par les soldats proche d'Estreux et rapporté à la ville. Un enfant est tué par un chariot du mayeur des Marlis en avril 1653. En mai, un valet de brasseur meurt noyé dans une cuve de brassée. En août 1653 (v 62), un homme meurt d'un coup de couteau reçu d'un inconnu. En novembre 1653, suite sans doute à

<sup>36</sup> Il est précédé de quelques pages de notes, dont une liste de linges mis au curoir en mars 1636 (v 49).

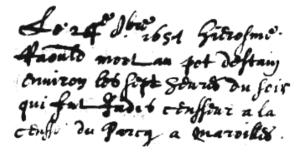
une rixe, Jean Dangréau de Perseau (Préseau) meurt d'un coup de pot à la tête et deux autres d'un coup de chandelier à la tête, dont l'un donné par le beau-père (v 64). Le 24 juillet 1654 (v 67), un homme est tué d'un coup de couteau au bras donné par son maître. Le 28, décès suite à autre coup de pot reçu au siège d'Arras (v 67)<sup>37</sup>. Le 30, une femme décède d'une blessure à la tête. Coup de pierre mortel le 1<sup>er</sup> août. Le 7 novembre 1654, Balthazar..., nommé *L'homme au chancre est mort dudit chancre, pauvre petit fossier, a lat, sans* (sonnage).



Acte de sépulture d'un militaire mort au pot d'étain d'un coup de pistolet (v 83).

Certains défunts exercent plusieurs professions : mulquinier et mesureur de terre (1650, v 52), chirurgien et mulquinier (1652, v 54).

Il semble qu'il y ait encore alors bon nombre de réfugiés (Perseau, Onnaing 1651; Les Marlis 1652; Curgies 1653; Condé, Romerie, 1654; Enghien, Préseau, Locquignol, Sebourg, Maresches, 1655; Saultain, Castillon, 1656).



Acte de sépulture d'octobre 1654 (v 70)

Le 24 8bre 1654 Hierosme / Raould mort au pot d'estain / environ les sept heures du soir / qui fut jadis censsier a la / censse du Parcq à Maroilles

27

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Les armées rebelles du Prince de Condé allié aux Espagnols ne purent s'emparer d'Arras face à la défense de Turenne.

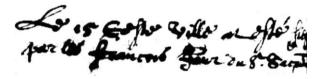


Acte de sépulture de septembre 1655 (v 79) - Le 12 l'enfant Pierre Fromont d'Artre

En 1654, on recommence à indiquer systématiquement le **lieu d'inhumation** (âtre ou église).

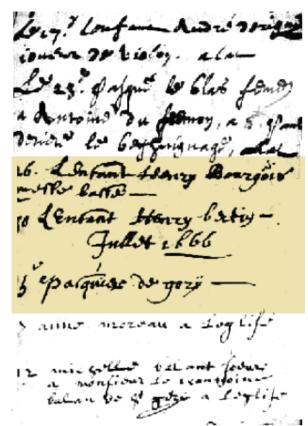
Le 18 juin 1656, l'armée française, commandée par Turenne, commença le siège de Valenciennes, défendue par une garnison espagnole sous le commandement de Francisco de Meneses. Ce siège se termina par la victoire remportée le 16 juillet 1656 par l'armée espagnole de Don Juan d'Autriche sur l'armée française du maréchal de Turenne.

Le registre (v 85) indique Le 18e (juin) ceste ville a esté siégée par les françois jour du St Sacrement:



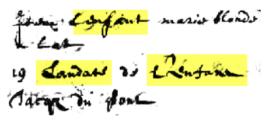
On note alors l'inhumation de soldats.

Un nouveau rédacteur en juillet 1666 réduit de nouveau les informations présentées (identité du défunt, seulement le nom du père pour un enfant, date de décès et lieu d'inhumation). On ne met plus le domicile et la profession.



Actes de juin-juillet 1666 (v 131). On distingue trois écritures dfférentes. Cela est sans doute en relation avec le décès du grand clerc de l'église Pierre Gendry le 14 juillet 1666.

En octobre et novembre 1666, puis moins régulièrement par la suite, à cause d'un nouveau rédcteur, le service rendu est présenté : *Laudate, Libera, sans sonner*.



Actes de sépulture octobre 1666 avec deux rédacteurs différents (voyez le f de «enfant ») (v 132)

La contagion fait son apparition en 1668 et cause une hécatombe : le rédacteur ne fait plus que lister des dates et des noms, d'une écriture ample et peu lisible. Un acte peut concerner plusieurs personnes. 28 Grafer Jagus Just Color La full flagues Commo Contains Contagning Contagning

Actes de sépulture du 25 septembre 1668 (v 144) - Le 1<sup>er</sup> défunt a bénéficié d'un petit service. Le dernier a été enterré à « lat » de St-Géry.

They don't finished winds

Acte de sépulture du 1er juillet 1669 (v 148)-  $1^{er}$ - Item (?) deux services avec les / vigiles à 3 leçons pour Catherine / Castain et Marie ...

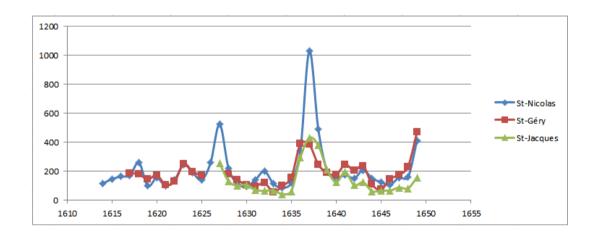
Une note (sans doute de l'officier Clément) indique 1303 actes de 1633 à 1637 et 2908 actes du 2 août 1650 au 6 juillet 1669 (v 148).

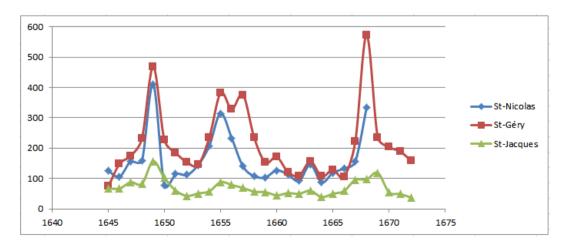
### f) Comparaison entre les paroisses

Les diagrammes suivants montrent pour les trois paroisses de St-Nicolas, St-Géry, St-Jacques :

- le nombre de décès de 1614 à 1649,
- le nombre de décès de 1650 à 1672.

Ils illustrent bien les pics provoqués par les épidémies : 1626-1627, 1636-1638, 1648-1650, 1667-1669, la guerre en 1654-1658 (avec beaucoup de réfugiés). On remarquera que le nombre de défunts à St-Géry finit par surpasser ceux de St-Nicolas.





# **7. REGISTRES DE SEPULTURE 1713-1727 ET 1733-1737 (AC NUMERISES)**

R 015

v 500<sup>39</sup>-511 : S avril 1713 - 23 janvier 1727 v 512-526 : S 30 octobre 1733 - février 1737

Le format du 1<sup>er</sup> registre est le double en largeur d'un format répertoire mais chaque page est pliée en deux. Le second registre contient des pages non pliées.

Le premier registre ne reprend qu'en 1713 (la 1<sup>ère</sup> page numérisée étant du 21 avril), après une lacune de 43 ans et se termine en janvier 1727. Tous les feuillets sont cotés et paraphés. Le premier feuillet porte le numéro 13, ce qui montre que toute une première partie a disparu.

Les tout premiers actes donnent la date de décès et la date d'enterrement. A partir d'avril 1715, on ne donne plus que la date d'enterrement.



Acte de sépulture de juin 1713 (v 500)

Le 18 juin est enterrée en la cimetière de S. Nicolas Marie Joseph / Malsergeant fille de Pierre et de Marie Louyselle habitant au faubourg / de Marly, cette enfant est morte le 17 du même – par Mre Foulon

Le 23. jeur (where mont en La ameriere Mame man Dally feller fu hen Intry folde station et de Dondra pour again more a lipe par folden

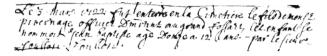
Acte de sépulture de février 1717 (v 503)

Le 23 fevr. enterrement en la cimetière Marie Anne Daddy / fille de Julien Daddy soldat italien et de Wandru Pourvoyeur / mort à l'Epée par Foullon (On notera que l'enfant est mort à l'Epaix mais que l'acte est dans les registres de St-Nicolas où a dû être faite l'inhumation).

Il n'y a plus d'enterrement dans l'église. Le rédacteur parle tantôt d'un enterrement à lattre, tantôt à la cimetière.

<sup>39</sup> Le recto de la 1<sup>ère</sup> page n'a pas été microfilmé.

L'acte nomme les parents d'un enfant décédé, le conjoint d'une veuve, et donne le lieu d'inhumation, parfois le lieu de décès (domicile), ainsi que le nom du célébrant. Le prénom d'un enfant peut être donné (début 1718), et parfois son âge (1716, 1717). Cela durera peu de temps. Pas de modification du contenu en 1719.



Acte de sépulture de mars 1722 (v 508) Le 3 mars 1722 fut enterré en la cimetière le fils de Monsr / Pivernage officier dmrant au grand fossart cet enfant se / nommait Jean Baptiste agé d'onze à 12 ans par le Sieur Foullon

Le nombre de décès est d'une vingtaine ou trentaine de 1714 à 1723, d'une dizaine de 1724 à 1726.

b) Le registre suivant commence le 30 octobre 1733, après une lacune de 6 ans, indiquant le nom du curé (Chauvin) et du grand clerc (toujours Beauvois). Le préambule indique que le registre commence en novembre 1733. Le registre est en format répertoire, ni coté, ni paraphé.

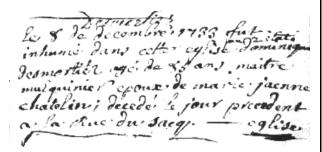


Transition entre le premier et le second registre (v 511)

Cette fois, la date de décès et la date d'inhumation, l'âge et la profession du défunt (ou de son mari pour une femme, de son père

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Les lacunes constatées avant 1713 et de 1728 à 1732 existaient déjà au temps d'Emile Clément.

pour un enfant), le prénom d'un enfant, le nom du conjoint du défunt (y compris pour un homme) ou de son père pour un enfant, le lieu de décès, le service célébré peuvent être donnés ainsi que le lieu d'inhumation (église ou *lattre*). Il manque le nom de la mère d'un enfant, le nom du célébrant et les témoins ne figurent pas encore.



Acte de sépulture de décembre 1733 (v 512)

Je vingt tvers de januier mil sept cont tvente sept fut inhume. Fant le simetieve de cotte oglise jean jaloph mailland agé de trois and fils de Sebastien mailland marechansses Rue de mons

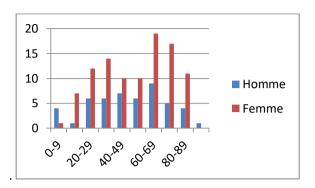
Acte de sépulture d'un enfant en janvier 1737 (v 525). Noter que le nom de la mère n'est pas donné.

Les noms des parents d'un enfant de 10 mois ne sont pas donnés le 28 janvier 1737. Ils le sont le 5 février (v 526).

le carre de fouvier soil kept cont tronte sept fort inhame dans le cimetieve de colle eglise acce messe Basse jean Baptitle dehaut rage le trois ans fils d'andré dehaut inaitre mulquinier et de marie l'ouise dehon de cette paroiste Rue delsause

Dernier acte de baptême du registre (v 526)

Le diagramme suivant donne la répartition des défunts selon l'âge et le sexe pour l'ensemble des années 1734 à 1736. On observer le nombre très faible de décès d'enfants, que le nombre de défunts masculins est moitié moindre que celui des filles et que le décès de personnes de plus de 70 ans n'est pas négligeable. Le nombre de décès est respectivement de 60, 46, 47 pour ces trois années. On observe donc un bond important par rapport aux années 1720.



Les professions rencontrées (défunt ou époux ou père d'un défunt) sont vitrier, rentier, soldat cavalier, ouvrier mulquinier, maître mulquinier, tisserrant, quincalier, capitaine des portes, souffleur de l'église, manœuvre de maçon, cordonnier, armurier, marchand de galère (faïence), couvreur, procureur, directeur des domaines, domestique, fileuse, couturière en blanc, maitraise d'écolle, paysant pour un villageois de Catillon, mendiant...

Le dernier acte est suivi de l'indication *Il suit un* autre registre in quarto paraphé.

# 8. LES REGISTRES DE 1737 A 1792 (AC NUMERISES JUSQUE JANVIER 1738 ET AD NUMERISEES)

AC R015

v 532-575 : B 10 février 1737 - 18 janvier 1738 v 577-599 : M 10 février 1737 - 15 janvier 1738 v 601-623 : S 11 février 1737 - 23 janvier 1738

AD

R030

v 696-1187 : B puis M puis S d'année en année de février 1737 à 1743

v 1189- 1200 : B 2 janvier 1744 - 4 mai 1744

R031

v 4<sup>40</sup>-1301 : B puis M puis S d'année en année de mai 1744 à 1763 pour les B, de janvier 1744 à 1763 pour les M et S

### R032

v 4-1191 : B puis M puis S d'année en année de 1764 à 1783, B 1784, M 1784 jusqu'au 9 novembre

### R033

v 4-483 : M 1784 depuis novembre, S 1784, puis B, puis M, puis S de 1785 à juin 1792

v 486-532 : B, M, S de juillet 1792 au 24 octobre 1792

v 533 -547 : B juin 1792 - 16 décembre 1792

v 559-563G: M octobre 1792 – 18 décembre 1792

v 574-585G : D octobre 1792 – 19 décembre 1792

### 8.1 ORGANISATION DES REGISTRES

Les actes sont désormais dans un format cahier.

a) Pour cette paroisse, les actes de l'année 1737 de la collection communale ont été numérisés comme ceux de la collection déprtementale.

Pour cette année-là, chaque registre de B, M et S, tant dans la collection communale que dans la collection départementale, sont précédés d'un procès-verbal de cote et paraphe rédigé par un échevin rappelant la déclaration du roi du 9 avril 1736 enregistrée au Parlement de Flandres le 12 septembre suivant, demandant la tenue de registres cotés et paraphés.

Commin aux affaires du mois de la Ville d'ornique de l'action de l

Page préambule du registre des mariages de 1737 de la collection départementale (R 030 v 740)

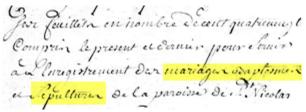
Dans la collection départementale seulement, à la fin des décès de l'année 1737, il est indiqué que le registre des BMS a été déposé au greffe.

Le vings deun januier mit 190 con sonte huir le tr beanvoir grand clive dela parcifi de st miertes a depend au grefu civil le present regione Bouses

Note indiquant un dépôt au greffe (R 030 v 787) Il en sera de même pour les années suivantes. (L'état du registre ou de sa numérisation ne permettra pas de donner la qualité de l'auteur du procès-verbal de cote et paraphe en 1790 et 1791).

b) A partir de 1738 et jusque 1792, ce même préambule couvre les trois types d'actes dans la collection départementale. Le curé « se débrouille » pour diviser le registre fourni en trois parties. Ainsi pour 1738, sur les 180 feuillets, il en réserve 50 pour les baptêmes avec seulement 30 feuillets utilisés, 20 pour les mariages, dont 14 utilisés, le reste pour les sépultures dont 14 utilisés.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> La vue 4 est une copie de la dernière vue du registre précédent.



Extrait de la page préambule des BMS de 1738 (R 030 v 788)

Le registre de 1739 ne contient plus que 94 feuillets que le curé divise comme précédemment.

Celui de 1743 en contient 141 (R 030 v 1188), celui de 1791, 142 (R 033 v 377).

L'année 1745 est complétée par un extrait des registres aux sentences ecclésiastiques de la cour de l'officialité de Cambray rectifiant un acte de baptême. La retranscription de cet extrait est du 26 février 1759.

c) Le 26 juillet 1791, le curé Lallemant signe son dernier acte. Il est remplacé fin juillet (v 390 pour les baptêmes, v 415 pour les mariages, v 434 pour les décès) par une équipe de prêtres « constitutionnels ». Suite au décret du 5 juillet 1791 qui ne retient que quatre paroisses pour Valenciennes, les limites de la paroisse St-Nicolas sont redéfinies.

Signatures des prêtres réfractaires :

Jij: Lademand Case )

(D) Medan Le Roy vice

Montphlon vill

Signatures des prêtres constitutionnels :

Lichal Vinte N Brokener gué el Royen
lecture vie:

d) Il y a trois registres pour 1792.

\* Le premier registre de BMS pour 1792 commence par une page manuscrite signée par le juge du tribunal de Valenciennes rappelant la déclaration de 1736 (R 033 v 445). Les 50 feuillets cotés et paraphés portent désormais un timbre. Les actes se terminent le 20 juin 1792. Ils seront apportés au greffe le 18 novembre 1793 par le curé Lallemand lors de son retour (v 484).



Timbre utilisé

\* Le cahier suivant coté et paraphé le 19 juin 1792, toujours signé par un juge du tribunal, et contenant 50 feuillets, s'arrête au 24 octobre 1792 (R 033 v 499) pour les baptêmes, 23 octobre (v 507) pour les mariages et 25 octobre (v 511) pour les sépultures. Il est indiqué voyez page 27 sur le registre des sépultures et apporté au greffe le 18 novembre 1793 (v 532). En effet, les divisions du répertoire prévues par le clergé s'avérant insuffisantes, il a fallu utiliser les feuillets situés après les mariages pour noter les sépultures restantes du 11 octobre (v 508) au 25 octobre (v 511).

\* On trouve alors les baptêmes puis les mariages puis les décès jusqu'à mi-décembre 1792 sur les 50 feuillets paraphés et cotés, avec un préambule unique écrit par le même juge (v 533). En dernière page de chaque partie (v 547 pour les baptêmes, v 563 pour les mariages, v 585 pour les décès), il est indiqué qu'un inventaire a été dressé de tous les registres existant entre les mains du curé et autres dépositaires, que les registres ont été transportés au greffe de la municipalité et qu'ils ont été clos et arrêtés le 19 décembre 1792 an 1<sup>er</sup> de la République.

### 8.2 CONTENU DES ACTES

### 8.2.1 ACTES DE BAPTEME

L'acte de baptême très complet conserve les informations présentées dès 1719.

Acte de baptême en 1737 du dernier prévôt de Valenciennes Alexandre de Pujol (R 015 v 571)

① Un enfant ondoyé le 26 avril est baptisé le 14 septembre 1738. Le père est aide-major de la place (v 810). Le curé note le 13 octobre 1738 que les parents d'un enfant venus de Lille se disent mariés, le père absent (v 812).

Pierre Joseph Pontois est nommé vicaire le 9 janvier 1772. Voici le 1<sup>er</sup> acte de baptême qu'il signe. Devenu curé d'Haspres, il sera guillotiné le 19 octobre 1794.

Proposite por me pout four de ving lou to favoir for forp tien por me pout four à long four le le le propie de la propie del la propie de la propie del la propie de la propie del la propie de la propie del la propie de la propie del la propie del la propie de la propie de la pr

Acte de baptême du 24 janvier 1772 (R 032 v 505)

Jon mil send out guatrer ingt dour lettent outobre fils bar off Straffeur que et Doiger de flette paroifie Baplish galinet gabriel Batherine jour atrois henres de matte bouly notife affette paroifie marchand bu fette ville Refette paroifie quillerone nation de ette ville Refette paroifie julu gillerone nation de ette paroife fut coarein julu de detenut refuldablis es makerim fut gabriel dellaste nation de sur posterior full de re le pero visent avaparem et marcine full de re le pero visent avaparem et marcine put gabriel des sons de sur de su

Acte de baptême d'octobre 1792 (R 033 v 534). Le nom de l'enfant est porté en marge.

⊕ Une abjuration d'un soldat luthérien eut lieu le 19 mars 1763 (R 031, v 1228).

### Enfants illégitimes

Le nom du père d'un enfant illégitime peut être donné d'après la déclaration de la mère faite sous serment et l'enfant être *apporté par la sage-femme*. Cette fois, il est bien précisé si le père est libre ou marié.

le die de feurier mil sept cont trente sent fut saptiste anne folische nier aufourd his as six heures du muter fille illegistime grosse michelle eariour falfet Petro Laguelle as delarie par ser ment estre des œuvres le paul palis homme matie ouvrier en tabae che campionide la parviste s' sugue parrain fut hubert gambier cortonier marin anne jouph qui l'aut jeloire tous deux le cette parritte par la pere absent jarent et maraine ont delare par la pere absent jarent et marine asporte a superime par marie charle carroniers lage somme jurie demenrant sur la parviste de de chamities lepoire, sapuelle a des la cet parviste la comité le parviste de comité de la chamitie lepoire, sapuelle a des la cette parvidement su seaver experse de la chamitie lepoire.

Acte de baptême d'un illégitime de février 1737 (R 015 v 532). Le père est un homme marié dont le nom, la profession, le nom de l'employeur sont donnés.

© Le 9 juillet 1737, on baptiste Dominique François Joseph, enfant illégitime de Dominique, valet de Cambrai *rantier* de la paroisse de ... et de Marie Anne Carette veuve, couturière rue St Géry. En marge, une note du curé rectifie la déclaration. Elle indique que Marie Anne Milhouze, veuve de Mr Janvre, couturière en blanc, rue de l'intendance, mère de l'enfant a

déclaré *par son serment* que le père était Mr du Rotois capitaine au régiment de Mortemart, natif de St-Quentin (R 015 v 553-554).

Le 16 juin 1738, on baptise un illégitime dont on donne le nom des parents sans aucune mention de serment ou de sage-femme (R 030 v 801). Le 5 juillet 1738, la mère déclare le nom du père ; il n'y pas de trace de serment, ni de sage-femme. Les parents sont dits libres (v 803). Pas de serment le 12 janvier 1739 pour l'enfant d'un homme marié et d'une fille libre. L'enfant est apporté au baptême par l'épouse du chirurgien.

En mai 1743, un enfant illégitime nait chez une sage-femme. Le nom du père, absent, est donné, mais on ne parle pas de serment. En 1746, le nom du père est laissé en blanc, on ne parle pas de déclaration (R 031 v 146).

En avril 1744 (R 030 v 1196), il est indiqué que la mère a déclaré à la sage-femme jurée *par trois serments* que l'enfant était des œuvres de (laissé en blanc). Même blanc en 1763 (R 031 v 1240).

En 1752, aucune trace de déclaration ou de sagefemme (R 031 v 538). En avril 1754, on trouve un acte où la sage-femme rapporte le nom du père déclaré par un *serment trois fois réitéré*, tandis qu'un autre donne le nom des parents sans aucun serment (R 031 v 665 G et D).

① Un enfant illégitime est déclaré par son père, fait assez rare pour être signalé : 15 janvier 1763 (v 1225).

En 1763, la mère déclare sous serment au chirurgien que le père est un inconnu (v 1228). A partir de septembre 1763, on ne parle plus de serment et le nom du père n'est plus donné : on n'en parle pas (1772, R 032 v 506 ; 1783, v 1111) ou il est dit inconnu 1772, v 505, v 509) ou son nom est laissé en blanc (1763, R 031 v 1240, 1764, R 032 v 6, v 76).

### 8.2.2 ACTES DE MARIAGE

Au début de 1737, la nouveauté, c'est qu'on essaie de réunir plus sérieusement **quatre témoins**.

L'air mit sept cent trente sept le die de feutier après la failleaten de sois hans dans cette explis favent mariet, par le seeur benuncis de sois galle de mont consentement mutuel capit qu'il est pris har consentement mutuel ciant heme de lug la Benédición nuptial albert tichoux agé de anguante six ans natifa famons journalies, et marie anne fontaine agée de trente six ans natifa famons journalies, et marie anne fontaine agée de trente six ans native de valenciennes paroiste presents comme temoins qui ent signées juliph dessen mulquinies, nicolas tichoux, marie directe senator mulquinies, nicolas tichoux, marie directe trente senator anne forteine marie de paroiste en alberte tichon present amons forteine marie anne forteine marie anne forteine

Acte de mariage de 1737 (R 015 v 578)

A partir de juin-juillet 1737, sont donnés les noms des parents des contractants et des témoins, leur profession et leur paroisse de résidence, ainsi que le lien entre les témoins et les conjoints. L'acte est très complet.

L'art mil sept cent trette sept le leget du mois de julet après le publication de trois dans lans cotte affite; ont eté prariér par le sieur Beauvois grand cercy prote de monst chamière cuire decette paroisse après yn il ent pris leur consentement mutic d'atant de marie le lui le bendie tion nuptul pierre jateph demain agis de rimpt renf and fourbouter fils de jacan laptite demain fourth et jacan prain te pure et mere de la paroisse vingt tois and floire fille de pierre, et de la que su vingt tois and floire fille de pierre, et de la que su vingt tois and floire fille de pierre, et de la que su sur se present comme temoire que sur septembre allement re la ville de maine forme de l'épone fourbordie de la paroisse present present present present present present present present present prime priser partie priva joseph domain de priva prime priser segui pure jesph domain de priva prime priva joseph domain de priva cognic parois de l'apont priva joseph domain de priva cognic present corte de la parois priva priva joseph domain de priva cognic forest corte antone par priva cognic forest corte antone par priva cognic forest corte antone par segui forest corte antone part segui forest corte antone par segui forest corte antone par segui forest corte de la partie de la part

Acte de mariage de juillet 1737 (R 015 v 585)

A l'occasion d'un nouveau rédacteur en 1755 (le prêtre grand clerc Delattre), l'acte reçoit des informations supplémentaires : le nom de la rue où habitent les contractants, leurs parents et les témoins. Cela durera jusque 1763.

Le **consentement des parents** pour les conjoints mineurs au sens matrimonial sera désormais indiqué (exemple : acte du 6/5/1761, R 031 v 1134, avec le consentement du tuteur de l'époux et des tantes de l'épouse).

Le contenu de l'acte ne bougera plus jusqu'à la Révolution.

⊕ Un soldat du quatrième bataillon du régiment du Bourbonnais se mariant en 1756 présente un acte de liberté (R 031 v 841). Un capitaine d'infanterie au régiment de Condé reçoit l'autorisation du lieutenant général des armées du roi, commandant général du Hainaut pour se marier en 1763 (R 031 v 1253).

Le 12 avril 1763, se marie dans l'église des Brigittines, un officier de 42 ans lieutenant dans le régiment d'infanterie de Vierset au service de sa majesté impériale royale apostolique, résident à Bruxelles depuis un mois, auparavant au service de sa majesté très chrétienne, avec

l'autorisation du colonel propriétaire du régiment. La contractante, âgée de 40 ans, est pensionnaire depuis 3 ans et demi chez les Brigittines. Les témoins son quatre autres pensionnaires, dont la douairière de Colins de Ouiévrechain (R 031 v 1255).

En septembre 1792, le marié, adjudant au 3<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, est muni d'une autorisation du colonel commandant du régiment (R 033 v 502).

① Un mariage entre nobles en avril 1765 fit l'objet d'une dispense de deux bans, du jour intermédiaire (entre la publication des bans et la célébration du mariage) et des heures nocturnes (R 032 v 95). Un marié en 1765 est originaire de St Jean de Malbo diocèse de St Flourre en noverne, la mariée de Vicq en noverne (R 032 v 96).

Lan mil fept cent insurante into le famile trice

Le incurer agus to publications to trois Bons Pous cett

egliste mot et monies pour nous felastine protre annotations

lequite the allanfieur chanceria cure to cette porosso et

from the other agus que; como non levir concentement motach

est rocus la benediction mightable, antoine jough von land

notif de atte paralle Germanant à la me de trois leurous

morneur de son stil age de ringt origes and et Tennie

folle, de pierre jough von liment, et the manie jearne.

tocking and consentant mont manings et manie searne.

tocking and consentant mont manings et manie searne.

tocking and consentant mont manings et manie strone cough

manit vortif de sour agus to manie of the manie de son sit l

folle les feure jour land manie et le monie Boncher de

touthies out assiste commes tomain advance Boncher de

la namis le si gerig marche aux go four respect des syane

la namis le si gerig marche aux go four respect des syane

la namis le si gerig marche aux go four respect des syane

la namis le si gerig marche aux go four respect des syane

l'oponie, et eure bagets le sanchig le cette passe se sur les sur

l'oponie, et eure bagets le sanchig le cette passe et

enthemme couchig de las naveise si gen enave du sur

enthemme couchig de las naveise si gen enave du sur

enthemme couchig de las naveises ses feit su seaveir

Nom du célébrant

Nom du contractant, lieu de naissance, domicile, profession, âge

Nom des parents, consentement au mariage

Nom de la contractante, lieu de naissance, domicile, profession, âge

Nom des parents

Nom des témoins, domicile, profession, parenté avec les contractants

Signatures

Acte de mariage de janvier 1755 (v 757) – On remarquera qu'il n'y a pas de consentement de tuteur ou autre pour la contractante pourtant mineure

© En 1792, est recopié un mariage célébré à Ribecourt le 17 avril. Une dispense de deux bans est accordée par Monsieur Primat, évêque du département du Nord. L'acte rapporte les

fiançailles célébrées le 16 avril. L'époux est homme de loÿ, professeur de poésie au collège de Cambraÿ. Les parents sont présents et consentants. La qualité des conjoints, de leurs parents, des témoins est indiquée. Pierre Joseph Bisiaux prêtre *cÿ devant religieux hermitte saint augustin* y est témoin. Les témoins sont avertis des peines portées par l'édit de 1697 contre ceux qui certifient en ce cas des faits qui ne sont pas véritables.

#### 8.2.3 ACTES DE SEPULTURE

Le contenu de **l'acte de sépulture** s'étoffe en 1737 avec la **signature de deux témoins** s'il se trouve des personnes qui savent signer.

l'an mil sept cent trente sept le trente unieme jour lu mois de mars fut inhumés dans cette eglise au deuxieme dats jeun cheual maitre serurier agèrde septante cing ans aux emisson veuf dette rese Bomber deuxie le jour precedent sue carron lour se sou augustin sorey h chesal

Acte de sépulture de mars 1737 (R 015 v 605) (collection communale)

L'an mil sept cent trente sept le, trente unieme jour du mois de mars fut inhume,
dans cette eglise au douxieme stat jean,
chenal maitre serurier agé de septante
cing ans aux environ reuf de therese
Boucher, decede le jour precedent Aux
cardon (outs there) augustin ojose ph

Acte de sépulture de mars 1737(R 030 v 768) (collection départementale)

 ⊕ On note le service effectué à St-Nicolas pour une inhumation faite à l'église des Augustins :

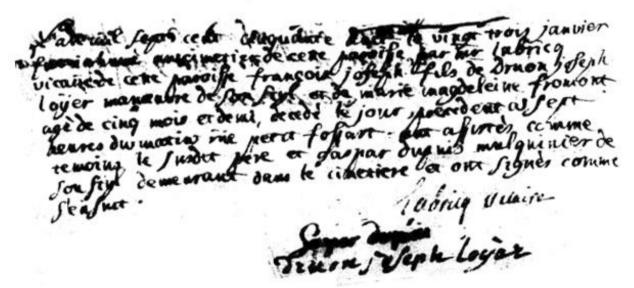
N nota le 4 de jules 1797 on a fair icy le service.

Dussient dessis organiste des augustins, enterrès
al'eglite dessis peres, duclès le jer de jules 1441.

C. J. Beauwing

Note sur le registre des sépultures de 1741 (R 030 v 1028)

En novembre 1747, le **nom des témoins** va figurer en clair dans le texte (R 055 v 262), ainsi que **leur parenté au défunt. Les professions des témoins** apparaissent en 1750 (quelques professions de notables furent notées antérieurement), ainsi que leur **paroisse**.



Acte de sépulture de 1758 (R 031 v 974). L'an mil set cent cinquante huit le vingt trois janvier / fut inhumé au cimetière de cette paroisse par Mr Labricq / vicaire de cette paroisse françois joseph fils de Druon joseph / loÿer manœuvre de son styl et de marie magdeleine fromont / agé de cinq mois et demi, décédé le jour précédent à sept / heures du matin rüe petit fossart. Ont assistés (sic) comme / témoins le susdit père et gaspar dupuis mulquinier de / son styl demeurant dans le cimetière et ont signés comme s'ensuit. (signatures) (nom en marge).Les jeunes enfants pouvaient bénéficier d'une messe des anges, ce qui n'est pas le cas ici.

Jan mil elept leut Sienante trais Le trois De maij let deuré a la Rue de la mainte l'ou le trois poure de l'après maité l'ou l'alignée de l'ouve de l'action poure de l'action de l'action de l'action le l'action le l'action de l'action le l'action de l'action le l'action le l'action de l'action de l'action prosent l'amme le la lette paroife le doigne de l'action present l'amme l'action plande françois joseph martin mesen on l'action de la paroife de moltre de la paroife de la paroife de la paroife de l'action paturaux mailre l'action de la paroife de l'action paturaux mailre l'action le present acte l'action, paturaux d'action pature d'action d'action

date et lieu de décès

nom du défunt, profession, âge

nom du conjoint

date et lieu d'inhumation, état du service

nom et titre du célébrant

nom, profession, domicile, parenté au défunt des témoins

signature du célébrant et des témoins

Acte de sépulture de 1763 (R 031 v 1283)

Les actes se poursuivent sans changement jusque 1791, à part pour le service qui n'est plus indiqué à partir de 1779.

# 9. REGISTRES CIVILS AVANT L'OCCUPATION AUTRICHIENNE (DECEMBRE 1792 – JUILLET 1793) (AD)

R 033:

v 548-558 : N 21 décembre 1792 – 16 janvier 1793

v 564-573: Publications des promesses de mariage et M 23 décembre 1792 – 14 janvier 1793

v 586-591 : D 22 décembre 1792 – 16 janvier 1793

v 651-678 : D 17 janvier 1793 - 17 juillet 1793 v 679-696 : M et divorces 22 janvier 1793 - 15 juin 1793

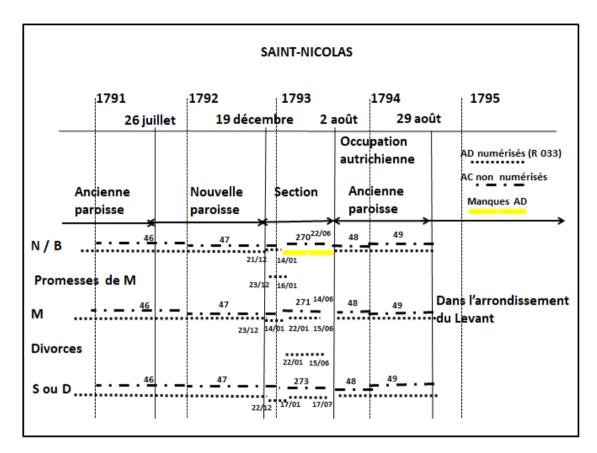
Lors de la sécularisation de l'état-civil, l'officier public Jean François Ravestin va signer les actes d'Etat Civil rédigés à la suite des actes paroissiaux. La paroisse St-Nicolas laisse la place à la section St-Nicolas. Le 8 janvier 1793, de nouveaux feuillets sont ajoutés sans cote ni paraphe, avec un timbre différent.



Timbre utilisé à partir du 13 janvier1793 (v 555)

De nouveaux registres M, S vont être ouverts mijanvier 1793. Ils finiront peu avant l'occupation espagnole : 15 juin pour les mariages et divorces, 7 juillet pour les décès. Peut-être n'y eut-il pas de mariages après le 15 juin.

Les actes de naissances à partir de mi-janvier et de décès après le 7 juillet jusque fin juillet manquent dans la collection départementale.



Les actes présents aux Archives Départementales et Communales - Les nombres 46 à 49, 270, 271 et 273 indiquent le numéro des registres papier de la collection communale.

### a) Actes de naissance

Au début des actes, c'est le père et le parrain de l'enfant qui viennent faire la déclaration. On donne leur profession. Il fallut quelque temps pour que la rédaction de l'acte se stabilise.

L'acte contient la date de rédaction de l'acte, la date et heure de naissance, les nom et prénoms de l'enfant, les nom, prénoms, profession, domicile des parents, et indication si l'enfant est né de légitime mariage, nom, prénoms, profession, domicile de deux témoins. Il est indiqué que l'enfant est né dans la commune.

L'enfant était présenté d'ordinaire à la maison commune, mais l'oficier public peut se déplacer au domicile en cas de danger de mort (13 janvier 1793, v 557-558).

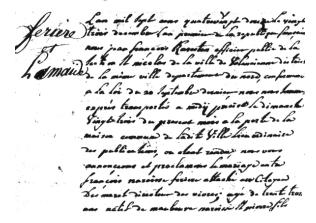
Las mil light cens quateringt more proving of a republique francis of vingt Denoracember de vingt Denoracember de la lation de Maisolas de la ville de Salariame de la ville de Salariame de sente a la mineración de mora de la mineración de mora de la serio de describe la provinción de micolas assisted de francis bamathe condominación de francis de sente des quels mora out de la eta se him lopt hours de materiam sen gora

Début d'un acte de naissance de St-Nicolas (22 décembre 1792) (v549)

# b) Publications des promesses de mariage et actes de mariage civils

Le premier registre contient trois publications des promesses de mariage (23-26 décembre 1792) puis huit mariages du 26 décembre 1792 au 14 janvier 1793.

Les actes contiennent le nom, domicile et profession des futurs, ainsi que ceux des parents, mais aussi l'âge et le lieu de naissance de futurs qui ne sont pourtant demandés que dans l'acte de mariage.



Début de la première publication de mariage

L'an mil sept cent quatre vingt douze le vingt / trois décembre l'an premier de la république française / nous jean françois ravestin officier public de la / section St nicolas de la ville de Valenciennes district / de la même ville département du nord, conformément /à la loi du 20 septembre dernier, nous nous sommes/ exprès transportés à midy précises le dimanche / vingt trois du présent mois à la porte de la / maison commune de la dite ville lieu ordinaire / ou étant rendu, nous vous / annonçons et proclamons le mariage entre françois narcisse fériere attaché au citoven / Desmaret directeur des vivres ; agé de trente trois / ans natif de maubeuge paroisse de St Pierre fils majeur d'André Férière natif dudit Maubeuge et de Thérèse Paulet natif de Marpan village à deux lieues de Maubeuge jardiniers résidant au faubourg de Maubeuge d'une part Et Marie Rose Hamade natif de Virenne le Wallerand agée de trente neuf ans fille majeure de feu François Hamaïde et de Marie Jeanne Hobinau son épouse tous deux morts d'autre part Nous vous avertissons que conformémént à la loi la présente publication va être affichée à la porte de la maison commune sur un tableau à ce destiné pendant l'espace de huit jours consécutifs au bout duquel tems le mariage sera contracté entre lesdites parties s'il ne se trouve aucune opposition.

### c) Actes de mariage civils

L'acte de mariage reprend ces éléments et ajoute les nom, profession, domicile des témoins (v 569 et 570). Le domicile se limite au nom de la ville.

⊕ La 3<sup>ème</sup> publication concerne une fille née illégitime. Le rédacteur ne sait quoi mettre comme nom dans la marge. Il écrit : Rose fle illégitime de Marie Claire Bage (R 033 v 565).

Les informations données dans les actes de mariages sont très complètes. Les pères des conjoints mineurs (moins de 21 ans désormais) donnent leur consentement depuis la loi du 20 septembre 1792 (à défaut celui de la mère si le père est décédé ou celui du conseil de famille).

On note plusieurs mariages civils qui complètent des mariages religeux célébrés à Quiévrain par refus d'un mariage religieux devant des curés constitutionnels : 26 décembre 1792 / 6 octobre 1791 V 565 et 566 ; 14 janvier 1793 / 18 octobre 1791 v 572 et 573 ; 2 mars 1793 / 2 novembre 1791 v 688). Pour le deuxième mariage cité, l'épouse étant dangereusement malade, l'officier public s'est déplacé au domicile des mariés rue de Mons (v 572 et 573).

maison communi françois joseph Siew Demande rende mons legal sia declare qui engelique jo loph hear for la pour est dangrensonal mai le la hors delas de la transportion a la mailan public me lais transport dans la la maison public me lais transport dans la la maison rue de mors pour ven fire la declaration da françois joseph diceiqui est la Venite.

Extrait de l'acte de mariage du 14/01/1793 (v 572)

⊕ L'acte de mariage civil du 9 février 1793 (Wéry – Decaux Deblanquetot; signatures de Wéry – de Caux de Blanquetot) supplée au mariage religieux célébré à Mons Ste Waudru le 15 avril 1792 (v 683). Le père de la mariée est lieutenant général des armées de la république, inspecteur général des fortifications de Valenciennes. Les grandsparents maternels de la mariée (Thierry-Capet) étaient premier valet et femme de chambre du futur Louis XVI. Le marié descend de grandes familles de notables de Valenciennes.

nom des futurs, âge, profession (du futur), lieu de naissance domicile, nom des parents nom, âge, profession, domicile des témoins maillet bisain 2 las conston quite des parenté des témoins aux s johijit borne co futurs date des publications hornez Le dragon indique son régiment, son âge et sa taille!

Acte de mariage civil du 4 mars 1793, an deuxième de la république française (v 684)

### d) Actes de divorces

Les actes de divorce n'indiquent pas la cause du divorce. L'un d'eux a été demandé par les deux conjoints (26 mars 1793, v 688).

L'acte donne l'identité, l'âge, la profession et le domicile (commune) des conjoints et de quatre témoins, la parenté des témoins aux conjoints et la date ainsi que le lieu du mariage. ce les qui constalent que has de michel joseph horquin et félicité calherina joseph con jon les ont oblevois le relais exige por hadoi, lun ne more du divorce) un lacte de non comissada qui heur a cle delivrée pour sours pariens allembles, en ver la des jonnois se qui me la la les mienes jorque de moriage, calri les mienes jorque la print des la los que la moriage, calri les les mienes jorque de present la la los leurs personnis commo ils felaient avant de favoir contracté el j'ai dresse de present ach que des grantes dissidentes en des quale le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quale le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quale le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quales le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quales le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quales le moring la present ach que des grantes dissidentes en des quales la moring la present ach que des grantes dissidentes en des quales la morine de la la contracte de la morine de la la contracte de la morine de la morine de la morine de la morine de la la morine de l

Extrait de l'acte de divorce du 26 mars 1793 où est mentionné l'acte de non conciliation (v 688)

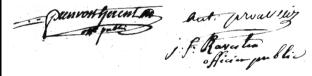
### e) Actes de décès

Lan millet quatricine 2 mente has housed a make femanic le vingt ing mente has housed a make for for formation of select of again grace of fait pour jaques jouchine jo lyst grace marchands frigine again se track quate and somission against a falmoisme de deces de louis jaques lemairo again se quatricing trois and marchands marchands friend again se quatricing trois and mort de group trois du courant lyst heures du boise et en terre le vingt sing au cimmetione commune le vingt sing au cimmetione des formas les jours, mois, et an qui houses afficien public

Acte de décès du 25 décembre 1792 (v 586) On remarquera que le rédacteur a oublié d'indiquer la relation entre les témoins et le défunt. Il n'indique pas qu'il s'est rendu au domicile du défunt pour constater le décès.

Le registre des décès passe du 17 juin 1793 (acte 103) au 17 juillet (acte 104 et dernier acte) (v 678).

⊕ Le dernier acte est signé de Preuvost Herent, officier public (de Notre Dame la Grande et de Ste Elisabeth), alors témoin comme cousin du défunt.



Il est suivi de cette mention: Le Sieur Ravestin père a fait être au greffe civil de Valenciennes le présent registre le 7 décembre 1793 avec un cahier intitulé détail des déclarations de décès et naissances contenant cinq feuillets que nous soussigné greffier avons paraphé et le dernier desquels porte la signature dudit sieur Ravestin. Signé Lussigny.

L'officier public aurait-il gardé par devers lui les registres dans cette période d'occupation ?

# 10. REGISTRES PENDANT L'OCCUPATION AUTRICHIENNE

R 033 (AD):

v 592-604 : B août 1793 – 31 décembre 1793

v 605-617 : M 13 août 1793 – 26 novembre 1793

v 618-650 : S 2 août 1793 – 31 décembre 1793

v 697-709 : B janvier 1794 -28 août 1794

v 710-729 : M janvier 1794 -29 août 1794

v 730-737 : S 2 janvier 1794 - 25 août 1794

Le curé Lallemant et le vicaire Le Roy sont réinstallés. L'église St-Nicolas ayant été détruite lors du siège, c'est dans l'église du Béguinage qu'ils exercent leur ministère (d'après un acte de mariage de ND-la-Grande - R 021 v 219 et aussi l'acte de mariage du 13 août 1793 pour St-Nicolas – R 033 v 605). Certaines paroisses reprenant vie (Saint-Géry), on ne sait quelles limites a pour lors celle de St-Nicolas.

Le curé semble avoir obtenu de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque d'Arras, la permission de donner toute dispense (v 606 : ayant obtenu la dispense défaut de domicile et de toute autre, autant que de besoin).

Guillaume Jean Baptiste Joseph Lallemant, né à St-Géry le 23/10/1736 occupa plusieurs postes avant de devenir curé de St-Nicolas en 1787. Il quitta Valenciennes le 3 mai 1792 et se réfugia à Ath, Heurdin (Hollande), Anvers et dans le duché de Clèves. Il rentra à Valenciennes le 3 août 1793, avec les Autrichiens, y fut emprisonné en avril 1795 et condamné à la déportation en Allemagne avec Hensy, curé de ND-de-la-Chaussée. En 1801, il est provisoirement curé de St-Géry, puis curé de Notre-Dame-la-Grande (la nouvelle paroisse avec une nouvelle église) le 24 octobre 1802. Il fut grand-doyen du Valenciennois en 1807. Il harangua Napoléon 1<sup>er</sup> lors de sa visite à Valenciennes le 29 avril 1810. Il mourut le 17 septembre 1812<sup>41</sup>.

### a) Actes de baptême

Le cahier portant les baptêmes est précédé du procès-verbal de cote et paraphe pour les BMS, en partie illisible. Le papier n'est plus timbré.

Ces actes peuvent concerner des enfants nés dans les mois précédents dont on a différé le baptême à cause des circonstances malheureuses du temps (enfant né le 23 mars, baptisé le 6 août - R 033 v 593). Dans un nota (v 593), on donne la naissance et le décès d'un enfant intervenus en 1792, inhumé à Curgies. On trouve aussi la copie d'actes de baptême effectués pendant le temps du schisme et de la persécution sur papier volant.

Ce cahier se termine avec le report de deux baptêmes qui eurent lieu en 1791, par le vicaire et

<sup>41</sup> La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai - 2/6/1928 – A11, N23

le curé légitimes, alors qu'ils avaient été dépossédés des registres après l'intrusion. Les parrains ne peuvent signer, l'un est parti à l'étranger au moment de la réception des présents registres qui manquèrent au pasteur légitime pendant le temps de l'intrusion, l'autre est mort.

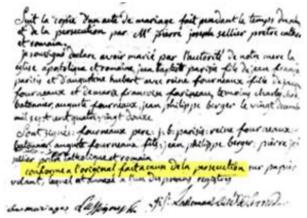
Le deuxième cahier, pour les BMS de 1794 est précédé d'un préambule illisible (v 697).

L'acte de baptême d'un illégitime en juillet 1794 ne contient aucune remarque sur le père. En août 1794, on baptise l'enfant d'un soldat du régiment du prince de Ligne au service de l'Empereur. Le père est présent, la mère est du quartier Poterne, paroisse de l'Epée. C'est probablement un enfant illégitime.

### b) Actes de mariage

Les actes indiquent la date des bans (souvent limités au premier), le consentement des conjoints et de leurs parents.

Suit la copie d'un acte de mariage fait pendant le temps du schisme et de la persécution en décembre 1792 sur papier volant par un prêtre catholique et romain.



Report d'un mariage religieux du 20 septembre 1792. Les informations présentes sont les noms et prénoms des conjoints, des parents et des témoins.

### c) Actes de sépulture

Les actes du 2 et 3 août 1793 indiquent que les inhumations ont été faites dans le cimetière de la Chaussée, celui de St Nicolas étant inaccessible.

Le dernier acte est suivi de la copie d'un acte notarié effectué pendant *l'intrusion* le 24 juillet 1793. La déclaration de décès n'ayant pu être faite

devant le sieur Ravestin père, « officier publique », celui-ci ne pouvant se rendre à la maison mortuaire pour y visiter à cause du siège, la famille du défunt voulut faire constater le décès par un notaire (v 650).

Les dernières inhumations (août 1794) ont lieu au cimetière du béguinage avec la permission du magistrat de la ville à cause des *empêchements* présents.

Ce sont les derniers actes pour St-Nicolas.

Lors du retour au régime français, la section St-Nicolas devient la section Brutus, comprise dans l'arrondissement du Levant où seront rédigés les actes.

# 11. LES REGISTRES COMMUNAUX NON NUMERISES

Les registres communaux non numérisés portent les références suivantes :

20 à 47 BMS deux ans par deux ans : 1738-1739

... 1792-1793 48 : BMS 1793

49 : BMS 1793

270: N 1793 et an III

271 : M 1793 et an III 273 : D 1793 et an III

Sept de ces registres sont classés incommunicables.

Il est probable que les premiers actes civils (décembre 1792 - mi-janvier 1793) se trouvent à la suite des actes religieux comme pour la collection départementale (registre 47?).

Les actes N, M, D de mi-janvier à juin/juillet 1793 se trouvent respectivement dans les registres 270, 271 et 273 :

- N du 21 janvier au 22 juin 1793, mais il n'y a pas là les actes suivants jusque mi-juillet. Le registre des N de la collection communale couvre donc partiellement les lacunes de la collection départementale,
- M du 21 janvier au 14 juin 1793,
- D du 17 janvier au 17 juillet 1793.

Ces registres furent déposés au greffe le 7 décembre 1793.

Dans le registre 273, on trouve un certificat provisoire de décès du 15 juillet 1793 relatif à une personne morte de maladie. L'officier public Ravestin ne peut faire plus, entendu qu'il ne peut

accéder à ses registres déposés dans un souterrain pour les conserver.

je kulignė officier public De la provide De se nicolar In Valenciennes, Lecime it Carific D'avoir recu Co jourd hay In Declaration du Deres De marie jolophe Antoinelle Maranet agée De frente topt And Inviron , Make De Benain , Preuse De Sue Joseph Carpentin, Megaciani Demouranz en totte sitte, Lagrotte Declaration now a ette faste par bretor ha; and hommo be loy, paroihien De Motie Dame La grande, cherqui Alle a Me Tramporter à Coule de Sa maladres promettant de delimer au Dit Carpentrer lin Extent de most en bonne forme jonnediatement april Le com bardement De La pille, M'ayant per Le feire a présent a Cause De la grande difficulté procurer the register, que jai Depost dans Un Souterein spour les Conserver; en foy de guer j'au Belivie Le present pour lui Servis Provisoirement ce. que de railon: A galencienner de quinze juillet mit sept cent quatre gings Treize Lan Dewenne De Sargen Sinne francoite: Rayertin flicer public

Note de l'officier public (registre n°273)

Seraient donc à microfilmer en priorité :

- les pages manquantes indiquées ci-dessus,
- le registre n° 270.

### 12. LES TABLES

Outre les tables générales décrites ci-avant, les actes de St-Nicolas donnent lieu à des tables spécifiques de B, M et S de 1700 à 1792 (R 074 - B : v 4 à 291, M : v 295 à 362, S : v 366 à 518), certifiées par Emile Adolphe Clément en 1878.